

L'AVOCAT DE LA VILLE NE POUVAIT ETRE DESTITUE

Texte complet du jugement de son honneur le juge Marchand.

Le tribunal, résumant le Règlement et les résolutions attaquées, souligne que la ville des Trois-Rivières a répondu en se contentant d'affirmer la légalité et la régularité des procédures adoptées pour passer le Règlement No 3A et les résolutions en causes, constate Mire Georges Méthot, nommé procureur en loi par une résolution du 21 février 1921, a toujours occupé cette charge et en a toujours rempli les devoirs; que le règlement No 3, adopté le 13 janvier 1925, a fait du procureur en loi un officier municipal et a déterminé ses fonctions et ses devoirs;

Puis il poursuit, nous donnons le texte du jugement vu son extrême importance pour notre vie municipale: Le Conseil de l'intimée a fait du "procureur en loi" de la ville un officier municipal et a déterminé ses fonctions;

"Attendu que le 15 août 1927, le Conseil de l'intimée avait tenté par quatre résolutions de destituer le requérant et de nommer Mire Arthur Béliveau à sa charge; que ces résolutions ont été attaquées pour illégalité par le requérant;

Attendu que le 6 septembre 1927, un règlement numéroté 3A intitulé "Règlement à l'effet d'abolir les charges de procureur en loi, de médecin de santé et de contrôleur des achats" a été proposé au Conseil et, les six échevins présents s'étant également divisés pour et contre, a été adopté sur le vote du maire; le dit règlement entrant en vigueur le 24 septembre 1927;

Attendu que ce règlement modifiait le règlement No 3 ci-dessus allégué en retranchant de l'énumération des officiers à être nommés par le Conseil, entr'autres, le "procureur en loi" et en prévoyant que si le Conseil, retenait les services d'un avocat, celui-ci devrait accomplir tous les devoirs et obligations auparavant imposées au "procureur en loi";

Attendu que le 26 septembre, le Conseil de l'intimée encore alors formé des mêmes membres, adopté par le vote de trois de ses échevins une résolution remerciant immédiatement le requérant de ses services, vu que son office de "procureur en loi" avait été aboli par le règlement ci-dessus en vigueur depuis le 24 septembre;

Attendu qu'à la même session et par le même vote a été aussi adopté une résolution autorisant le maire à signer un acte de convention avec Mire Arthur Béliveau pour l'usage de ses services professionnels sur un projet d'acte préparé par Lemire, notaire, et lu au Conseil;

Attendu qu'à la même session encore une lettre de Mire Arthur Béliveau jusqu'à la Greffier de l'intimée offrant sa démission, a été lue et sa démission acceptée par le même vote;

Attendu que le 27 septembre l'acte de convention autorisé par la résolution ci-haut a été signé; que par cet acte l'intimée retient les services professionnels de Mire Béliveau pour six ans à \$3,000 par année; qu'il s'y charge de pratiquer les mêmes devoirs et assume pratiquement les mêmes obligations qui étaient attachées à l'office de procureur en loi que le Conseil avait aboli;

Attendu que le requérant a prouvé sa qualification d'électeur municipal et son intérêt à former sa présente requête pour les dispositions du règlement et des résolutions ayant trait à l'office de procureur en loi, le destituant et le remplaçant;

Considérant qu'il est prouvé par les résolutions du 15 août, et par le règlement et les résolutions du 6 et du 26 septembre, par la similitude des devoirs et obligations imposés par l'acte de convention passé avec Mire Arthur Béliveau avec ceux de la charge de procureur en loi qu'on prétendait abolir; par l'empressement qu'en a mis à destituer le requérant, à recevoir la démission de Mire Béliveau comme greffier de l'intimée et à l'accepter; par la préparation d'avance de l'acte qui l'engageait comme avocat; par la rapidité avec laquelle on a procédé à le placer Mire Béliveau comme Greffier, remplaçant non encore fait à la date de l'enquête (25 janvier 1928), que le but véritable du règlement atta-

qué prétendant abolir la charge de procureur en loi mais laissant subsister avec ses attributions et ses devoirs, sous autre titre, sans la changer substantiellement, était de faire disparaître le requérant comme titulaire de cette charge et de le remplacer par un autre;

Considérant que les résolutions attaquées ont pour but de mettre à effet le règlement et de lui faire atteindre le but que la preuve révèle;

Considérant que si la loi en donnant aux conseils d'administration le pouvoir de créer des offices nécessaires pour exercer leurs activités, leur donne implicitement le pouvoir de les abolir, ceci doit s'entendre d'une abolition réelle, substantielle, et non pas d'une abolition feinte dans le seul but de destituer un fonctionnaire qu'on ne réussit pas à écarter autrement ou de nommer un remplaçant qu'on ne peut réussir à nommer autrement;

Considérant que l'exercice d'une juridiction sous couleur d'intérêt général et d'organisation effective des activités d'une corporation, dans le seul but et avec le seul effet d'écarter un fonctionnaire autrement qu'en suivant la procédure édictée par la loi pour la sauvegarde de la bonne administration de la chose publique, est un exercice abusif et illégal de telle juridiction;

Considérant que l'intimée par son règlement No 3 du 13 janvier 1925, a créé un office municipal de "procureur en loi" qu'elle y a adonné les attributions et les devoirs du titulaire;

Considérant que par sa résolution du 21 février 1921, elle avait nommé le requérant à cette charge, et avait fixé son salaire; que le requérant avait, depuis et jusqu'aux résolutions attaquées, occupé cette charge, exercé les attributions et rempli les devoirs qu'elle comporte; que les résolutions attaquées, d'ailleurs, reconnaissant que le requérant était alors titulaire de cette charge;

Considérant que la destitution d'un officier du conseil et la nomination d'un autre titulaire ne peuvent être faites que par la majorité absolue du conseil (S.R.Q. 1909, article 5332; 3 Ed. VII, ch. 38, s. 67; S.R.Q. 1925, ch. 102, art. 69); et que ceci doit s'entendre de cette majorité s'exprimant par un vote donné directement sur la question de telle destitution et de tel remplacement;

Considérant que le règlement attaqué a été adopté par l'exercice illégal de la juridiction du conseil de l'intimée;

Considérant que les résolutions attaquées n'ont pas été votées par la majorité absolue des membres du conseil; que d'ailleurs, elles doivent suivre le sort du règlement n'étant que des mouvements différents et des actes concentrés dans une même manœuvre;

Considérant que le contrat passé et l'exécution du règlement et des résolutions, en fait partie, et n'a d'autre autorité ni d'autre légalité que celle qu'ils ont prétendu lui donner;

Considérant que le requérant a prouvé sa requête pour ce qui a trait, dans le règlement attaqué, à l'office de procureur en loi, à sa destitution, et pour la résolution autorisant l'acte de convention de louage des services de Mire Arthur Béliveau et pour cet acte lui-même;

Accorde la requête du requérant, partant casse et annule le règlement No 3A de l'intimée adopté le 6 septembre 1927 en tant qu'il prétend abolir l'office de procureur, en loi et modifier les dispositions du règlement No 3, la disposition de la résolution du 26 septembre 1927 remerciant le requérant de ses services de procureur en loi, la résolution de la même date autorisant la signature de l'acte de louage des services de Mire Arthur Béliveau comme avocat de la cité, et l'acte de convention signé sous l'autorité de cette résolution du 27 septembre 1927; Ordonne la signification à la diligence du requérant du présent jugement au bureau de l'intimée; le tout avec dépens.

—(Signé) Aimé Marchand, J.C.S.

Remerciements à St Antoine pour faveur obtenue avec les timbres de St-Antoine.

LE TUNNEL DE LA RUE S.-MAURICE

La Commission des Chemins de Fer oblige la ville à le construire. Dépenses d'environ \$160,000. Emprunt ou taxe spéciale pour en défrayer le coût.

Selon une ordonnance spéciale de la Commission des Chemins de Fer, la ville devra construire un tunnel sous la voie du Canadien Pacifique, rue St-Maurice, afin de faciliter les communications avec le Boulevard Saint-Louis. Cette question était à l'étude depuis des années et les parties n'avaient pu s'entendre sur le partage des frais de construction. La discussion paraissait vouloir s'éterniser quand en octobre 1926, M. Wickenden, résident au Boulevard St-Louis, s'adressa à la Commission des Chemins de Fer. La Commission reconnut le bienfondé de la demande du requérant et elle vient, après une étude approfondie de la situation, d'obliger la ville à construire un tunnel à l'extrémité ouest de la rue St-Maurice, à l'endroit où cette rue traverse les nombreuses voies du Canadien Pacifique.

Ce sont des travaux de grandes envergures et dont le coût approximatif atteindra les \$160,000 piastres. Les frais devront être répartis de la façon suivante: La Commission des Chemins de Fer paiera quarante pour cent des travaux et la balance sera répartie entre le Canadien Pacifique et la ville.

Pour payer sa quote-part, la ville devra négocier un emprunt préalablement soumis au peuple ou bien imposer une taxe spéciale.

LA COUR RECONNAIT LEUR DROIT

Plus besoin de visa. Les ouvriers canadiens peuvent traverser la frontière pour leur travail quotidien.

New-York, 6.—Les résidents canadiens qui ont, ou cherchent de l'emploi aux Etats-Unis peuvent traverser la frontière internationale sans avoir à s'occuper des lois d'immigration, a décidé, à l'unanimité, la Cour des appels du circuit des Etats-Unis.

Cette décision, qui affecte des milliers de canadiens, est basée sur le traité Jay, 1794, entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Ce traité a été interprété comme accordant aux résidents d'un côté ou de l'autre de la frontière le droit de franchir celle-ci chaque jour pour transiger des affaires, sans avoir à se préoccuper des restrictions de l'immigration.

Le gouvernement avait prétendu que le mot "affaires" mentionné dans le traité, ne signifiait, etc. L'opinion de la cour toutefois, émise par le juge président Manton dans le cas de Mary Cooke et d'Antonio Danielon, résidents d'extraterritoire de Niagara Falls, Ont., détenus par les autorités pour avoir essayé de pénétrer dans Buffalo pour y travailler une journée dit que "les affaires sont un terme très compréhensif qui enferme toute chose par laquelle une personne peut être employée."

"La loi leur permettait d'entrer aux Etats-Unis temporairement pour leurs affaires respectives, l'un pour travailler, et l'autre pour chercher du travail," dit le jugement rendu. "En aucun moment ils n'ont songé à demeurer en permanence ici, ou à émigrer aux Etats-Unis."

"Le traité en vigueur au moment de leur entrée aux Etats-Unis," poursuit le jugement, "leur donnait à titre de sujets britanniques les privilèges accordés dans la note explicative de l'article 3 du traité de 1794, qui renferme la traversée de la frontière dans un but d'affaires et de commerce, et comme tel était leur cas, ils auraient dû être libérés."

FONDER UN FOYER A PEU DE FRAIS

QUI VEUT ETABLIR SES ENFANTS AUX FRAIS DU GOUVERNEMENT

Dans le Canton Dalquier. Aubaine pour cent familles.

De nos jours, dans les vieilles paroisses de notre Province, des milliers d'agriculteurs se plaignent constamment de la dureté des temps, méprisent devant leurs enfants leur noble profession, envient, vantent la vie du citadin.

Généralement, la véritable raison de ces plaintes, c'est, qu'en voyant grandir ses nombreux enfants, l'agriculteur se croit impuissant à les établir, parce que les terres sont trop chères dans le milieu où il vit.

Quelques-uns, plus fortunés, envoient leurs enfants dans des collèges commerciaux, des collèges classiques, des convents, croyant leur donner là un héritage.

Pour une partie de ces enfants, l'instruction est réellement un héritage précieux. Pour d'autres, c'est du temps et de l'argent perdus. Il eut été préférable pour eux d'étudier l'agriculture pratique. Ce sont bien souvent ces personnes que les membres dévoués de nos Saint-Vincent-de-Paul rencontrent quand ils visitent les taudis de la ville.

Parfois, le sort réservé à ces gens est moins pénible. Mais que de centaines de déracinés ne rencontrent-on pas en ville, désespérant de pouvoir gagner suffisamment pour arriver à fonder un foyer; cependant qu'ils écrivait à leurs parents, à leurs amis de la campagne des lettres mirobolantes, décrivant la vie fastidieuse qu'on mène en ville. Et que les vieux parents du fond de leur campagne s'applaudissent d'avoir fait des messieurs de la ville avec leurs gars.

Et les jeunes filles, trop demoselles après un cours d'études pour épouser des garçons d'habitants, prennent, elles aussi, le chemin de la ville, hélas!!!

A cause de l'ignorance des possibilités d'établissement offertes par notre Province, par le Nouvel Ontario, par les immenses et fertiles prairies de nos provinces de l'Ouest, des centaines de milliers des nôtres ont déserté le sol, ont même déserté le pays, leur pays!

Afin que personne ne l'ignore, nous répétons encore que nos agriculteurs peuvent établir leurs enfants convenablement sur le sol même de notre Province, et sans que ça coûte cher.

Nous avons de belles terres, plaines, pas rocheuses, d'une fertilité comparable à celle des meilleures terres du monde. Nous avons des terres boisées dans des régions où le bois se vend, des terres en brûlé pour ceux qui veulent y planter de suite la charrie.

De ces terres si riches, dans le Témiscamingue et l'Abitibi spécialement, nous en avons pour ouvrir trois cents nouvelles paroisses.

Dans ces centres de colonisation, le gouvernement fait faire les chemins, bâtit les écoles, aide pour la construction des écoles-chapelles, des beurreries, parfois aussi pour l'achat des vaches laitières. Il donne des grains de semence, et il va jusqu'à payer un habitant qui défriçhe sa propre terre.

Pour bien faire comprendre notre pensée, nous citerons un exemple des facilités d'établissement dans notre Province.

Dans le canton Dalquier, en Abitibi, une paroisse nouvelle a été fondée: Saint-Félix. Plus de 60 familles y résident déjà. A moins de deux milles du lieu choisi pour la chapelle, il reste encore de belles terres à prendre. Une bonne route traverse le canton du sud au nord. Des chemins de front permettent aux colons de communiquer facilement avec Amos, capitale de l'Abitibi, bâtie en partie sur le canton même. Le chemin de fer National du Canada passe par Amos, à la lisière sud du canton, reliant le canton Dalquier directement avec Québec et Winnipeg.

Une rivière navigable pour de gros navires traverse le canton Dalquier, la rivière Harricana. C'est le centre d'une grande région minière, industrielle et agricole. C'est aussi une région recherchée par les sportsmen qui aiment la chasse et la pêche.

Quant au sol, impossible d'en

LA DETTE DU CAP EST REDUITE

La sagesse de l'administration des affaires municipales amène une réduction de la dette.

Cap de la Madeleine, 29.—Dans le rouage qui compose le mécanisme compliqué des affaires d'une municipalité, la partie financière n'est pas la moindre ni celle qui demande le moins d'attention. Au contraire, la calme ailleure l'argent est le nerf de l'activité et l'intelligence à savoir disposer des deniers publics est une des premières qualités qu'il faut rencontrer chez nos édiles. Dans la petite ville du Cap de la Madeleine les affaires avec les banques ont été relativement importantes au cours de l'année 1927.

Dans le rapport de l'auditeur pour l'année 1926 compte du passif, il apparaissait que nous devions les sommes suivantes à la Banque Canadienne Nationale:

1.—\$3,680.49 étant le fonds d'amortissement pour 1926 sur le règlement No. 54.

2.—\$9,200.00 étant les fonds empruntés pour racheter les débetures échues en 1926.

3.—\$14,358.75 étant des intérêts sur obligations rencontrées par la Banque suivant autorisation.

Le premier juillet, le conseil avait fait en sorte que ces sommes fussent remboursées à la Banque et que notre passif fut diminué d'autant. Les remises furent autorisées comme suit:

10 janvier 1927	\$3,680.49
28 mars 1927	10,272.50
23 mai 1927	13,754.50

Cette importante réduction de la dette démontre que loin d'aller de l'arrière notre ville est en plein progrès et que nos dirigeants municipaux ont le tact de l'administration financière.

RECORD ENVIABLE DE L'INT. PAPER

Production record de pulpe et de papier par l'International Paper.

New-York, 7.—La production totale de pulpe et de papier par l'International Paper Company en 1927 a été de 833,633 tonnes, ce qui est un record, comparative-ment à 740,172 tonnes en 1926, soit une augmentation de 12.6 pour cent, a annoncé la compagnie ici. La pulpe fabriquée pour être vendue à l'étranger a subi une légère baisse à 131,528 tonnes par rapport à 132,542 tonnes l'année précédente. La production totale de toutes les sortes de papier a été de 702,105 tonnes.

trouver de meilleur. C'est de la riche terre argileuse semblable à celle des fameuses plaines à blé de l'Ouest canadien. Ces terres, légèrement inclinées, s'égoutteront facilement. On trouve de la bonne eau partout. Il y a du bois pour tous les besoins de la ferme, même pour le commerce.

Une partie des terres de ce canton est passée au feu. On peut y labourer tout de suite. Il en coûtera de \$6 à \$8 l'arpent tout au plus pour labourer ces terres en brûlé.

Le gouvernement donne ces terres pour \$10 comptant, plus \$10 par année pendant cinq ans. Il rembourse au colon plusieurs fois ce montant, quand celui-ci défriçhe sa terre.

Des terres de cette valeur, dans le canton Dalquier, il en reste encore une centaine. Qu'on se hâte d'acheter!

Service de Colonisation —Chemin de fer National du Canada, Montréal, Québec, si l'on veut avoir plus de renseignements sur ces terres du canton Dalquier, ou sur les terres de n'importe quelle autre région de colonisation, au Canada.

Agri-alteurs, pourquoi vous désespérer, vous croire incapables de bien établir vos enfants, quand vous avez dans votre pays même les meilleures terres du monde, inoccupées, et que le gouvernement de votre Province aide efficacement à l'établissement des familles nombreuses!

J.-E. Laforce

NOUVELLE TRAGEDIE DU FEU

La famille de M. Thomas Cliche, de Ste-Marie de Beauce, est anéantie presque complètement la nuit dernière. Le père seul, M. Charles Cliche, réussit à fuir. La mère succombe en voulant sauver ses enfants. Ma son, grange, instruments aratoires, tout est détruit de fond en comble.

Par Calixte Dumas, de l'Action Catholique.)

Dix personnes ont perdu la vie dans une nouvelle tragédie du feu qui a jeté la consternation dans toute la vallée de la Beauce.

Au cours de la nuit dernière, la famille de M. Thomas Cliche, cultivateur de Ste-Marie, a été presque complètement anéantie. Le grand-père, la mère et ses huit enfants ont péri dans les flammes. Le père seul a pu fuir sain et sauf, après avoir tenté tout ce qui était humainement possible de faire pour sauver ses enfants. Quant à Mme Cliche, elle est morte victime de son dévouement. C'est en faisant un effort désespéré pour ravir un de ses petits aux flammes qu'elle a péri héroïquement dans le brasier.

Les morts sont: Le grand-père, M. Charles Cliche, 76 ans; la mère, Mme Thomas Cliche, 38 ans, "née Laura Jacques." Les enfants, Jeannette, 14 ans; Simonne, 13 ans; Par' Emile, 11 ans; Serena, 10 ans; Gertrude, 8 ans; Gérard, 7 ans; Jean-Rémi, 6 ans et Paul, 2 ans.

M. Thomas Cliche était un de cultivateurs les plus progressifs de Ste-Marie de Beauce. Sa ferme était située à 4 milles du village, près des limites de la paroisse de l'Enfant-Jésus, et comprenait une maison à deux étages, une grange et divers autres bâtiments. Tout a été détruit de fond en comble. Lorsque la nouvelle de l'incendie s'est répandue, les voisins accoururent pour combattre les flammes, mais il n'y avait pas d'eau à proximité et tous leurs efforts pour enrayer la marche du feu furent inutiles. Les pertes matérielles se chiffrent à environ \$18,000 et ne sont couvertes que par une petite assurance de paroisse de \$2,000.

La tragédie

Le feu a été découvert vers 10 h. 30, par M. Thomas Cliche lui-même, qui fut réveillé par le crépitements des flammes et l'odeur acre de la fumée. En l'espace de quelques secondes, M. et Mme Cliche furent sur pied et coururent réveiller leurs enfants, ainsi que M. Charles Cliche, le grand-père. Tous couchaient au 2e étage de la maison et dormaient profondément quand le feu s'est déclaré.

Mais l'incendie avait déjà fait de tels progrès qu'il était presque impossible de fuir. Tout le premier étage était en flammes et la fumée était suffoquante. Des bambins se levèrent mais pour retomber asphyxiés presque aussitôt. Mme Cliche elle-même s'affaissa bientôt au milieu de ses enfants qu'elle n'avait pas voulu quitter et qu'elle avait héroïquement tenté de sauver, au péril de sa vie.

M. Cliche parvint à s'échapper de cet immense brasier, sans trop se rendre compte comment il avait pu franchir sain et sauf une pareille barrière de feu et de fumée. Il était à peine sorti de la maison que le toit s'effondra, ensevelissant sous ses décombres tous les êtres les plus chers qu'il avait en ce monde, son épouse, ses huit enfants et son vieux père.

La lueur que l'incendie projetait sous le ciel était sinistre et ses reflets sur la neige rendaient le spectacle plus émoignant encore. On eut dit que tout le firmament était embrasé.

La nouvelle du feu ne tarda pas à se répandre dans les environs et bientôt les voisins commencèrent à arriver.

Un grand nombre de personnes accoururent même des villages de Sainte-Marie et de Valley Junction, qui sont situés le premier à quatre milles et le second à trois milles. La ferme de M. Cliche se trouve le long de la rivière Chaudière, du côté opposé de la route nationale, à mi-chemin entre les deux paroisses.

Les pompiers volontaires venus de toutes parts se multiplièrent pour enrayer la marche des flammes, mais ils n'avaient pas d'eau à

QUEBEC NOMMERA UN GERANT

TROIS-RIVIERES AURA UN GERANT NOMME PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL.

L'Hon. M. Taschereau présentera lui-même un bill à cet effet. La discussion se continue ce matin sur les points secondaires du projet.

Le sort de la ville des Trois-Rivières a été pratiquement scellé hier avant-midi à la Législature provinciale alors que l'Hon. M. Taschereau annonça qu'il prendrait à sa charge un bill statuant la nomination par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'un Gerant spécial pour administrer nos affaires municipales.

Ce Gerant, d'après ce qu'en a dit le Premier-Ministre, recevra des pouvoirs particuliers et le Conseil actuel de la cité n'aura plus qu'à se laisser vivre jusqu'en 1930, date de nos prochaines élections municipales.

C'est dire que de tous les projets d'amendements à la Charte trifluvienne il ne reste à peu près rien. Aujourd'hui on reprend la discussion sur les divers points secondaires du projet.

DE GROS TRAVAUX A NOTRE PORT

La Dominion Coal et la Commission du Havre sont à préparer de grands projets pour le printemps.

L'activité ne manquera pas sur nos quais ce printemps si l'on en croit la rumeur.

La Dominion Coal songerait à compléter son installation à son quai du Moulin à Vent, car aujourd'hui l'outillage actuel, si perfectionné qu'il soit, suffit à peine. En plus l'espace n'est pas suffisant pour les développements du commerce de charbon parce que les besoins de nos grandes usines sont plus grands et les expéditions doivent se faire sans délai, ce qui nécessite un approvisionnement considérable en permanence.

De son côté la Commission du Havre se rend bien compte de nécessités présentes par suite de la visite plus fréquente et plus nombreuse des grands transatlantiques. Aussi songe-t-elle à des améliorations de ses quais, l'agrandissement de ses hangars, etc.

Notre port est peut-être celui de tout l'univers qui expédie le plus de papier à journal, et celui de tout le Saint-Laurent, le mieux placé pour l'expédition outre mer des produits canadiens.

En plus les grandes industries de la région comptent sur notre port, non seulement pour l'expédition de leurs produits mais aussi pour la réception des matières premières qui leur servent tous les jours.

Le port des Trois-Rivières doit être en mesure de répondre à tous ces besoins et, en ce sens, le travail de notre Commission du Havre a énormément fait pour son développement.

MGR FALLON EST MALADE

Londor, 6.—Sa Grandeur Monseigneur Fallon, évêque de Londres, est gravement malade, à l'hôpital de cette ville. Il souffre d'une attaque de pneumonie. Ce cas est aggravé d'une légère attaque de pleurésie et de diabète chronique.

leur disposition et ils durent se contenter de sauver les animaux.

On suppose que le feu a été allumé par une fournaise surchauffée dans la cave.

Une chapelle souvenir qui se trouve tout près du lieu de la tragédie, la chapelle de Notre-Dame de Pitié, a pris feu et on dut abattre le clocher pour la sauver.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

SAINT-PAULIN

Funérailles de Mme Alphonse Lambert.

Jendi dernier, le 9 de ce mois, s'éteignait à l'âge de 55 ans, et 9 mois, Mme Azilda Paquin, épouse de Alphonse Lambert, rentier.

Dès neuf heures samedi matin, une foule nombreuse se réunissait en face de la maison mortuaire et à 9.30 heures, le convoi funéraire, sous la direction de M. Epiphane Julien, se mettait en marche pour se rendre à l'église. M. l'abbé Dionis Gélinas, curé de Charette, fut chanté par M. l'abbé Arthur Rousseau, vicaire, assisté de M. le chanoine Edouard Lafleche, tous deux de Saint-Paulin, et de M. l'abbé Dionis Gélinas, comme diacre et sous-diacre. Le choeur de chant sous la direction de M. Léopold Duhaime, et qui aussi, rendit avec une messe des morts harmonisée. Mlle Simonne Alard était à la console de l'orgue. Des cantiques de circonstance furent chantés.

Les porteurs étaient: M. Alex. Vincent, maire; M. Philippe Boucher, MM. Dolphise Elliott, Alfred Blais, la défunte appartenait à la fraternité du Tiers-Ordre et aussi du Chemin de la Croix.

Autour de la croix on remarquait: Mme Veuve Edouard Gagnon, Mmes Joseph Brodeur, Hector Deschênes, Pierre Julien, Philippe Paillé. La quête fut faite par Mme Veuve Alphonse Carle et Mme Elphège Lambert, belles-sœurs de la défunte.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, outre son époux et une sœur, Mme Joseph Bédard, (Marie).

Parmi les nombreux parents assistants: ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Xavier Bédard, M. et Mme Joseph Bédard, M. Henri Lambert, M. et Mme Louis Lambert, de Ste-Ursule; M. Louis Lambert, M. et Mme Elphège Lambert, M. et Mme François Lambert, Mme veuve Alphonse Carle, de Ste-Angèle de Prémont; Mme Arthur Lambert, de Grand-Mère; M. et Mme Epiphane Julien, de St-Paulin; ses neveux et nièces: M. et Mme C. Lafrenière, de St-Justin; Mme Alphonse Lessard, M. et Mme Albéric Lessard, de Ste-Ursule; M. et Mme Joseph Lambert, M. Josephat Lambert, M. et Mme Albert Bédard, M. Théophile Lambert, M. et Mmes Nestor Bédard, Nérée St-Yves, Mme Veuve Joseph Carle, M. Léo, Carle, Mlle Irène Bédard, Mlle Eulalie Julien, Mlle Eléonore Julien, Mlle Thérèse Julien, Mlle Annette Lambert, Mlle Irène Bédard, Mlle Annette Lambert, Mme Thomas Bruneau, Mme Henri Thérien, M. Omer Carle, de Grand-Mère; M. Joseph Racine, Mlle Alzéma Racine, de Ste-Ursule; M. et Mme Joseph Ringnette, de St-Paulin; M. et Mme Arthur Ringnette, M. Hormidas Ringnette, Mme Chénée, de Grand-Mère; ses cousins: M. Joseph Carle, de Ste-Angèle de Prémont; M. et Mmes Majorique Lafrenière, Adèle Turner, Mlle Alphonse Turner, M. Adélard Lessard, la famille Azarie Bergeron, la famille Louis Julien, M. François Bellemare, M. et Mme Liboire Bellemare, M. Jean-Baptiste Dampousse, Mme Omer Lafrenière, Mlle Alice Elliott, M. Adélard Beauregard, M. et Mmes William Gauthier, Siméon Veillette, Mme Désiré Drolet, et un très grand nombre de bouquets spirituels et de sympathies, ont été offerts à la famille.

Dans l'assistance on remarquait aussi les Révères Soeurs de l'Assomption et leurs élèves et une foule d'autres amis.

A toutes les personnes qui lui ont prouvé de la sympathie, la famille offre l'expression de ses remerciements les plus sincères.

Avez-vous de l'Argent à prêter

Nous payons 5 à 7% d'intérêt sur obligations Municipales, Scolaires, de Fabriques, Utilités Publiques, etc.

Bray - Caron - Dubé, LIMITÉE

J.-A. Roussel, J.-E. Meunier, Gérants
Téléphone 1912
155, rue Notre-Dame, Les Trois-Rivières.

STE-FLORE

Funérailles

Le 4 février, à 9 heures, avaient lieu en notre église, les funérailles de Mlle Ella Lacoursière, fille de M. Majorique Lacoursière, 24 ans, institutrice et Marie Lacoursière, sa sœur, 9 ans, tuées accidentellement par le convoi du C.P.R., au rang des lésés. Le service fut chanté par M. le curé Denoncourt. Un nombreux cortège accompagnait les dépouilles mortelles et c'était vraiment impressionnant de voir défiler des cordillards blancs, vers le cimetière où les infortunées dorment maintenant leur dernier sommeil.

Nos plus sincères sympathies à la famille si cruellement éprouvée.

Autres funérailles

Le 11, la mort faisait une autre victime dans la personne de Mme Joseph Déziel, née Marie Dubé, décédée à l'âge de 65 ans, après plusieurs années de maladies. Le service et la sépulture eurent lieu le 13 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Mariages

Le 13, fut béni le mariage de M. Louis-Georges Vincent, fils de M. Théodore Vincent, et de Mlle Antonia Blais, fille de M. Napoléon Blais. Les époux étaient accompagnés de leurs pères respectifs.

Le 15, à 9 h 1-2 heures, fut béni également le mariage de Mlle Marie-Anne Paquin, fille de feu Frédéric Paquin, et de M. Bruno Carrière de Shawinigan.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le vicaire Du-sablon. M. Joseph Paquin, accompagnait sa sœur et M. Arthur Morin, accompagnait le marié.

De passage

Mlle Simonne Dupont de St-Etienne des Grès a passé une huitaine chez M. Dionis Dupont, dernièrement.

CHAMPLAIN

Mariage

Le 16 février dernier, a été béni, en l'église de Champlain, par M. le chanoine Prosper Cloutier, curé, le mariage de Mlle Emilie Lamothe, fille de M. Adrien Lamothe, de Champlain, et de M. Micaël Hébert, fils de M. Arthur Hébert, de Shawinigan.

Après le mariage la réception eut lieu chez M. Adrien Lamothe, père de la mariée. Etaient présents: MM. et Mmes Micaël Hébert, Adrien Lamothe, M. Arthur Hébert, de Shawinigan; M. et Mme Léon Lamothe, avocat des Trois-Rivières; M. et Mme Louis Morais, de Shawinigan; M. Ulphie Richard, de Portneuf; M. Louis Hébert, M. et Mmes Alphonse Toupin, Noël Sauvageau, Mme Emilie Côté, M. et Mme Emilie Marchand, Mme Denis Lamothe, M. et Mmes Joseph Bailly, Bruno Dussault, Mlle Emma Lacroix, Mlles Marie, Sara, Françoise et Rolande Lamothe, Mlles Marie, Corinne, Alice, Imelda et Isabelle Hébert, Mlles Jeannette et Donatienne Marchand, Mlle Imelda Chartier, Mlle Henriette Beaudoin, Mlles Madeleine Lacroix, Gertrude et Léonie Chartier, Mariette et Gisèle Bailly, Berthe et Gergette Dussault, M. Joseph, Étienne, Marcel, René et Georges Lamothe, Mlle Françoise Merle, de Montréal; MM. Roland Hébert, de Shawinigan; Wilfrid Hébert, Paul Lamothe, André et Germain Chartier, Donat Trudel, Léon Bailly, Camille et Maurice Dussault, René et Maurice Hébert, Constant et J.-Louis Sauvageau.

ST-PROSPER

Naissance

M. et Mme Benoit Jacob, née Maria Caron, sont les heureux parents d'une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Collette-Della-Parrain et marraine: M. et Mme Théotime Jacob, de Ste-Geneviève, oncle et tante de l'enfant.

Services anniversaires.

Ces jours derniers ont été chantés en notre église par M. l'abbé Théo. Gravel, curé de St-Boniface, le service anniversaire de feu Placide Gravel et par M. l'abbé Gérard Baril, vicaire à Ste-Famille, le service anniversaire de feu Ovide Trudel.

ST-BONIFACE

Naissances

Le lundi gras, fut baptisée Marie-Jacqueline-Louise, enfant de Adem Desaulniers et de Elodia Boisvert. Parrain et marraine: M. et Mme Gédéon Morel. Mme Lucien Desaulniers portait l'enfant. —Dernièrement, a été baptisée Marie-Yvonne-Rolande, enfant de Amédée Lacombe et de Eléonore Desaulniers. Parrain et marraine: M. Ernest Desaulniers et Mlle Yvonne Lacombe. Mme Joseph Desaulniers portait l'enfant.

STE-ANNE-DE-LA-PERADE

Mascarade

Le lundi gras au soir avait lieu à la patinoire du village, une jolie mascarade qui a obtenu un beau succès. Malgré une température des plus froides un grand nombre de spectateurs se sont rendus à la patinoire pour admirer les patineurs et patineuses revêtus de jolis costumes représentant "Pierrots" et "Pierrettes", "Danseuses" et "Papillons", le "Jour" et la "Nuit", etc.

De nombreux et jolis prix furent distribués aux patineurs et patineuses qui portaient les plus beaux costumes.

Séance cinématographique

Le mardi gras au soir, a eu lieu à la salle du Collège, une séance de vues animées, agrémentée de chant et de musique. Cette soirée a été des plus intéressantes et il y avait salle comble.

Funérailles

Le 23 février, ont eu lieu les funérailles de M. Eugène Germain, époux de Mme Anne Devault, décédé à l'âge de 77 ans.

Le service a été chanté par M. le chanoine Lafleche, curé, assisté de diacre et sous-diacre. Durant le service la quête a été faite par MM. T. Montréal et A. Dubord. La croix était portée par M. A. Guibault, le drapeau du Sacré-Coeur par M. O. Bigné, le drapeau de St-François, par M. A. Dubord, et celui de l'U.C.C., par M. E. Hivon. Portaient le corps: MM. T. Hivon, B. Mayrand, J. Hivon et E. Trudel.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Naissances

Joseph-Marcel, enfant de M. et Mme Ovide Beaudoin. Parrain et marraine: Joseph Frigon et Rose-Alma Belleville.

—Joseph-Georges-Henri, enfant de M. et Mme J.-A.-P. Charest, N.P. Parrain et marraine: M. Alfred Charest et Mme Vve Henri Frenette.

—Marie-Blanche-Gracia, enfant de M. et Mme Benoit Leboeuf. Parrain et marraine: M. et Mme Cléophas Vallée.

—Marie-Colette-Jeanne, enfant de M. et Mme Joseph Daigle. Parrain et marraine: M. et Mme Rodolphe Lamothe.

—Joseph-Philippe-Jean-Guy, enfant de M. et Mme Gédéon Guertin. Parrain et marraine: M. et Mme Philippe Guertin.

Artistes floraux

La Société Royale d'Horticulture d'Angleterre a organisé récemment, dans son vaste hall londonien de Vincent-Square, un concours de décoration florale qui avait surtout pour but de trancher un vieux débat sur la question de savoir qui de l'homme ou de la femme témoigne de plus de goût et de génie artistique dans cet ordre d'idées.

De l'avis unanime du jury, les concurrents mâles se sont montrés, en général, très supérieurs aux concurrentes de l'autre sexe. "Les femmes, est-il dit dans le verdict, se montrent trop sentimentales là comme ailleurs. Elles pèchent par l'esthétique." Néanmoins, quelques membres de la docte assemblée ont été d'avis qu'en ce qui concerne la décoration florale des tables, les femmes n'ont rien à envier aux hommes, qui tendent à avoir la main un peu lourde. Il serait curieux de voir si un concours entre artistes français des deux sexes aboutirait aux mêmes constatations et au même jugement.

Cheveux coupés, cheveux taxés

Même en Bavière, on ne saurait être aussi strict qu'en Chine sur le chapitre vestimentaire. Mais il nous revient que le conseil municipal d'une petite ville palatine, ne badine pas non plus avec le goût du jour. Entendons-nous. Il ne va pas jusqu'à interdire le port des cheveux courts, mais il ne l'autorise

que contre une taxe appropriée.

Le montant de cette taxe varie selon l'âge de celles qui en sont passibles. Jusqu'à seize ans, il n'en coûte rien. De seize à trente ans, jeunes filles et jeunes femmes aux cheveux courts sont imposées de vingt marks-or par an (environ cent vingt-cinq francs-papier).

Et passé cet âge, il faut payer trente marks. Laisse-t-on repousser ses cheveux? On est remboursé de la moitié de ses versements antérieurs, à condition d'être encore en deçà de trente ans. Sans doute les braves édiles palatins se figurent-ils étant atteints eux-mêmes de calvitie, que passé la trentaine nos cheveux ne repoussent plus.

Naïveté

Le Père Bourdaloue, dont les célèbres sermons agissaient si puissamment sur l'âme des foules, avait dû cesser de prêcher dans une ville de province comprise précédemment dans ses tournées. "C'est curieux, disait son successeur, quand mon prédécesseur prêchait, toute la ville était sans dessus dessous. On se battait pour aller l'entendre. Heureusement, je suis venu, et tout est rentré dans l'ordre."

Vaisselle royale

Quel est le plus beau service de table du monde? Incontestablement celui des rois d'Angleterre. J'entends leur service de gala, la fameuse vaisselle d'or qui est une des merveilles du Château de Windsor et qui ne paraît à Buckingham Palace que dans les grandes "festivités." Ce service comprend cent assiettes, plus les plats, légumes ou sauciers. Il se complète d'un service à fruits, d'un service à café et de deux magnifiques candélabres "bouts de table." C'est un orfèvre qui a charge de ce matériel somptueux, et il surveille en personne le lavage des assiettes et des plats, effectué, il va sans dire, par des procédés spéciaux.

ALMAVILLE

Baptêmes

Joseph-Henri-Léonce, fils de M. et Mme Gédéon Gélinas. Parrain et marraine: M. Henri Langevin et Mlle Bella Veillet.

—Marie-Colette, fille de M. et Mme Ernest Lafontaine. Parrain et marraine: Jules Lafontaine et Berthe Lafontaine, frère et sœur de l'enfant.

Divers

Mme Alex. Boisvert, des Trois-Rivières, en visite chez son garçon M. Ernest Boisvert.

Mlle Eliane Enond, est revenue d'un voyage d'une dizaine de jours à Montréal.

—Mlle A. Bourque, de St-Georges, en promenade chez son père M. Philippe Bourque.

—Un léger incendie s'est déclaré dimanche soir à la demeure de M. Omer Leblanc, mais le feu fut heureusement contrôlé à temps.

LOUISEVILLE

La semaine dernière, M. Alphonse Thérien, autrefois de Warwick, est venu en cette ville, rencontrer plusieurs citoyens dans le but d'établir une fabrique de lainage, comme celle de Warwick qui est en opération depuis plusieurs années.

Le Conseil de Ville a aussi requis un bureau de Montréal pour avoir, pour notre ville une industrie qui en ploiera environ une couple de cent personnes. Notre conseil de Ville est prêt à rentrer en négociation avec tout industriel sérieux.

M. Edmond Bélair, rentier de cette ville, a vendu sa maison sur la rue St-Aimé: il est à en construire une autre près de la gare du Canadien Pacifique.

Le notaire J.-A. Ferron a fait la semaine dernière, un voyage d'affaires à Acton Vale, comté de Bagot.

BECANCOUR

La partie de cartes organisée au profit des Soeurs de l'Assomption et qui a eu lieu le 21 février, a eu un franc succès.

—De passage aux Trois-Rivières: par affaires, MM. Denis et Nérée Hébert.

—Mlle Painschad, de Ste-Angèle, en visite chez M. Amédée Rheaault.

—M. Louis-Ph. Pratte, des Trois-Rivières, était chez M. Joseph Hébert, dimanche.

—M. Roland Lyonhais, est revenu de voyage.

—Mlle Emélie Gingras est à Montréal, depuis une quinzaine. M. Gastard Côté, est allée à Ste-Philomène, la semaine dernière.

ST-ALEXIS DES MONTS

Naissances

Marie-Jeanne-Thérèse, enfant de M. et Mme Arthur Morin. Parrain et marraine: M. et Mme D. Morin.

—Marie-Réjeanne-Henriette, enfant de M. et Mme Moïse Cloutier. Parrain et marraine: M. Olivier Beaumier et Mlle Aurore Poudrier.

—Marie-Thérèse-Noëlla, enfant de M. et Mme Eugène Lessard. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Armstrong.

—Marie-Flore Camillia, enfant de M. et Mme Eugène Desaulniers. Parrain et marraine: M. et Mme Noé Plante.

—Marie-Yvonne-Aline, enfant de M. et Mme Salve Plante. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Plante.

Parti depuis 63 ans

M. Pierre Lessard, de Eau Claire, Wisconsin, est revenu au milieu de ses siens après une absence de 63 ans. Malgré ses 83 ans, il jouit encore d'une bonne santé. Il est en promenade chez son frère M. Hormidas Lessard et sa sœur Mme Narcisse St-Onge.

Va et vient

M. et Mme A. Rivard, de Montréal, chez des parents.

—Mme Philippe Ploarde et sa fillette, chez M. G. Auger.

—M. Arthur Bédard, à Grand-Mère.

—Mlle Antoinette Robert, de Shawinigan, en promenade chez des parents.

—Mlle Cécile Bergeron, de retour d'une promenade à Montréal.

Retraite fermée.

Mme Adolphe Lemay et Mme Joseph McMuray, sont allées faire une retraite fermée au couvent des Soeurs Marie-Réparatrice, Montréal.

UNE LOI D'UN GRAND INTERET

Exemption de taxe sur les successions pour les familles nombreuses.

Québec, 3.—Un bill pour modifier la loi des droits sur les successions présenté par M. Jacob Nicol, vient d'être distribué. Il contient plusieurs changements importants à la loi actuelle entr'ouvrant celui qui a pour but d'aider les familles nombreuses.

La loi telle qu'elle existe actuellement dit qu'une succession de \$15,000 ne sera pas taxée: selon le projet de loi actuelle, lorsqu'un père de famille laissera plus de cinq enfants, il sera alloué \$1,000 supplémentaire par enfant sur lesquels il n'y aura pas de taxe. De sorte, par exemple, que si un homme laisse 10 enfants, il n'y aura pas de taxe de succession à payer jusqu'à concurrence de \$20,000.

TRAGEDIE GRAVE A GRANBY

Le chef de police John Gannon est tué et trois pompiers sont blessés en courant à un incendie.

Montréal, 5.—Le chef de police John Gannon, de Granby, a été tué instantanément, et trois pompiers ont été dangereusement blessés, hier soir, lorsqu'une voiture de la brigade des incendies et une automobile sont venues en collision sur la rue principale de Granby, à 25 milles au sud-est de Montréal.

Un des trois blessés, le pompier Joseph Guertin, âgé de 30 ans, souffre d'une fracture du crâne et l'on désespère pratiquement de le sauver.

La collision s'est produite lorsqu'une automobile déboucha par une rue transversale au moment où passait une voiture de la brigade qui répondait à un appel. Le conducteur du wagon du feu changea brusquement sa course et le véhicule dérapa au moment où l'automobile le touchait légèrement. Le chef Gannon fut projeté contre un poteau de fer sur le côté de la rue et tué instantanément. Les trois autres membres

de la brigade furent lancés au milieu de la rue. Les trois blessés furent conduits à l'hôpital, et peu après deux d'entre eux purent être transportés chez eux.

Le chef Gannon n'était pas membre de la brigade, mais il avait l'habitude de toujours accompagner les pompiers lorsque sonnait une alarme.

CE QUI EST POSSIBLE AILLEURS

Cette semaine commencera à fonctionner la 3e machine à papier. Après cela, il ne restera plus que l'installation d'une machine. Le rendement total une fois la période d'essai complétée sera de 450 tonnes de papier par jour. Il est bon de dire que ce moulin ne dégage aucune mauvaise odeur comme aux Trois-Rivières.

Le soufre en brûlant est transformé en anhydride sulfureux. Par une opération chimique en présence de l'eau et du calcaire ou de la soude, suivant le cas, l'anhydride sulfureux donne un hypsulphite de calcium ou de sodium. Ce composé est transporté dans les autoclaves où avec les copeaux, s'opère la désagrégation des fibres celluloseuses du bois par la dissolution des incrustations et de la lignine. La pâte ainsi obtenue passe dans un agitateur qui achève de séparer les fibres et de la dans une machine qui la mêle à la pâte mécanique et à l'eau pour ensuite l'envoyer dans la machine à papier proprement dite.

VITRINES (Show-Case) de toutes sortes, neuves et de seconde main, en vente chez

Nap. E. Godin

Négociant en gros

12, Rue Des Forges, Trois-Rivières

SPECIALITE: Tabacs, Pipes, Cigarettes, Biscuits, Sucreries, Chocolats, Jouets, Poupées et Articles de fantaisie.

La Toilette de Votre Maison



C'est déjà le temps d'y songer. Peut-être que dès maintenant il y a des choses que vous pourriez faire aujourd'hui.

Avant de rien décider, venez voir nos nouvelles gammes de couleurs et nos vernis fins.

Cyrille Labelle & Co.

10, rue Des Forges.

LE BIEN PUBLIC est édité par la Cie Le Bien Public Ltée dont M. l'abbé D. Gélinas est le gérant, et imprimé par l'Imprimerie St-Joseph, au No 3, rue Hart, Les Trois-Rivières

Annonces -- Classifiées

35 centins pour 25 mots; 1c. par mot additionnel.

TRANSPORT. — Avez-vous des Valises, Coffres, Meubles ou effets semblables, à faire transporter, téléphonez au No 152, Geo Dufresne Engg, rue Champflour, en face de la gare. n. o. M. et J.

A VENDRE: Balance automatique Brantford, moulin à viande électrique, filière à crêpes McCaskey. S'adresser à Henri Bisson, 142, rue Notre-Dame, téléphone: 329. M et J. — J. N. O.

TERRE A VENDRE—à la Banlieue des Trois-Rivières, 2 milles de la ville, un mille des petits chars, 115 arpents, 60 en culture, le reste en bois, sucrerie, roulant général, bien bâtie, améliorations modernes. S'adresser à M. Hormidas Lammy, casier 534, Les Trois-Rivières, P.Q. 1-8

LOGEMENT à vendre ou à louer, 257 avenue Mont-Royal. Huit chambres à part la chambre de toilette. S'adresser à Henri Bisson, 142, rue Notre-Dame, téléphone: 329. M. et J. — J. n. o.

A VENDRE: Machines pour portes et châssis, planeur, et banc de scie ronde, machine de tenons, scie à ruban; mortoiseuse, sableuse box planeur, et un moteur "Westinghouse" de dix forces. Conditions faciles. S'adresser à F.-X. Thérien, 20 Notre-Dame, Louiseville. Téléphone: 153 w. 22-28-1-6-8

SANATORIUM DEBLOIS

LES TROIS-RIVIERES, P.Q.

Traitements des maladies nerveuses et chroniques, neurasthénie, rhumatismes, dyspepsie, artério-sclérose, morphinomanie, alcoolisme, etc. Application des dernières méthodes scientifiques y compris: Cure d'eau, électricité, massage, bains de lumière et d'eau minérale, rayons ultra-violet, régimes spéciaux, etc. Contort moderne, service d'ascenseur, solariums. Prix très modérés; chambre et pension depuis \$14.00 par semaine. Prospectus sur demande.

COUVENT DE MARIE-REPARATRICE

RETRAITES FERMEES

Jeunes Filles—Du 30 mars au 2 avril. Ouverture—7 heures p.m. Clôture—8.30 heures a.m. Prière de s'inscrire à l'avance. M.J.

Avez-vous DES PLACEMENTS à Faire ?

C'est prudent de ne les confier qu'à des Maisons éprouvées.

La Corporation des Prêts de Québec ne traite rien au hasard elle va toujours au plus sûr.

Voyez spécialement ce que nous offrons, cette semaine:

A. BELANGER, Ltée
Montmagny

Obligations en première hypothèque qui vous rapporteront du 6%.

Avant de décider quoi que soit, consultez

La Corporation de Prêts de Québec

Représentant aux Trois-Rivières:

Laurent Létourneau

sec. gérant de l'Union Régionale des Caisses Populaires des Trois-Rivières.

9, rue St-Pierre,

Les Trois-Rivières.

Téléphone: 205

Les Jugements pleuvent dru

Un nouveau jugement vient d'être rendu par M. le Juge Marchand déclarant nul le prétendu règlement 3a, passé le 6 septembre 1927. Dans l'idée de ses promoteurs ce prétendu règlement devait abolir les charges de procureur en loi, de médecin de santé et de contrôleur des achats. La justice, saisie de ce beau projet, déclare, après étude faite, qu'il ne peut avoir aucun effet légal. La conséquence est que ces charges administratives demeurent, et que la ville aura à payer les frais du procès, parce que la faction turbulente du conseil a cru pouvoir se passer une fantaisie que la loi n'autorise pas.

Dans un jugement précédant celui qui a été rendu mardi, la Cour avait annulé le renvoi d'office de M. l'avocat Méthot comme procureur de la cité, ce renvoi n'ayant pas été sanctionné par la majorité absolue du Conseil comme le veut la loi dans le cas d'un officier supérieur.

Cette destitution de M. Méthot avait eu lieu à la séance du 15 août 1927. Mais comme la faction majoritaire au Conseil gardait des doutes sur la valeur du coup de force qu'elle venait d'accomplir, elle imagina un stratagème que la Cour vient précisément de condamner. Par sa résolution du 6 septembre la faction majoritaire au Conseil fit mine d'abolir les charges de procureur en loi, de médecin de santé et de contrôleur des achats, mais prit le soin de rendre cette abolition illusoire en rétablissant les charges, mais en faveur cette fois des titulaires de son choix.

Dans le jugement qu'elle vient de rendre, la Cour laisse assez voir que cette supercherie lui répugne. Dans un de ses Considérants elle dit: "...que si la loi, en donnant aux Conseils d'administration le pouvoir de créer des offices nécessaires pour exercer leurs activités, leur donne implicitement le pouvoir de les abolir, ceci doit s'entendre d'une abolition réelle, substantielle, et non pas d'une abolition feinte dans le seul but de destituer un fonctionnaire qu'on ne réussit pas à écarter autrement ou de nommer un remplaçant qu'on ne peut réussir à nommer autrement..."

Le Considérant qui suit complète l'idée en ces termes: "...que l'exercice d'une juridiction sous couleur d'intérêt général et d'organisation effective des activités d'une corporation, dans le seul but et avec le seul effet d'écarter un fonctionnaire autrement qu'en suivant la procédure édictée par la loi pour la sauvegarde de la bonne administration de la chose publique, est un exercice abusif et illégal de telle juridiction..."

Il est intéressant de voir combien la Cour n'a pas été trompée par les ruses audacieuses de ceux qui croient pouvoir tout faire une fois arrivés au Conseil de Ville. Dans le cas de cette destitution d'un officier en loi pour immédiatement nommer un autre titulaire la Cour estime qu'on a fait preuve d'un empiètement de mauvais aloi. Dans son premier Considérant, elle déclare: "...qu'il est prouvé par les résolutions du 15 août, et par le règlement et les résolutions du 6 et du 26 septembre, par la similitude des devoirs et obligations imposés par l'acte de convention passé avec M. Arthur Béliveau avec ceux de la charge de procureur en loi qu'on prétendait abolir; par l'empiètement qu'on a mis à destituer le requérant (M. Georges Méthot), à recevoir la démission de M. Béliveau comme greffier de l'intimité et à l'accepter; par la préparation d'avance de l'acte qui l'engageait comme avocat; par la rapidité avec laquelle on a procédé à remplacer le requérant comparée à la lenteur à remplacer M. Béliveau comme greffier, remplacement non encore fait à la date de l'enquête sur la présente requête (25 janvier 1928), que le but véritable du règlement attaqué prétendant abolir la charge de procureur en loi mais la laissant subsister avec ses attributions et ses devoirs, sous un autre titre, sans la changer substantiellement, était de faire disparaître le requérant comme titulaire de cette charge et de le remplacer par un autre..."

Comme de pareilles manigances sont évidemment lourdes d'injustice, qu'elles sont réprouvées par les lois qui pourvoient à la bonne administration de la chose publique, il ne faut pas s'étonner que le tribunal les marque de sa désapprobation. Au reste, il est trop facile de prévoir que la même désapprobation attend toutes les illégalités arbitraires commises au détriment de la bonne administration. La lettre de la loi est trop claire pour que ceux qui la violent puissent indéfiniment escompter l'impunité.

En sorte que nous pouvons répéter ce que nous disions sur le même sujet l'autre jour, à savoir, que la bonne ou la mauvaise administration d'une ville dépend en grande partie de la part qu'assume le public dans le maintien de la légalité dans l'administration. Une chose illégale ne devrait jamais être tolérée chez les administrateurs, et pour quelle considération que ce soit. Le recours à la justice doit avoir lieu toutes les fois que besoin en est, car dans ce cas, de la part d'un citoyen, fut-il le seul à se prévaloir d'un droit qui incombe à toute la communauté, il y a un geste courageux, et parfois sauveur qui suffit à nous épargner un désastre.

Dans les choses de l'administration municipale, comme ailleurs, c'est faire acte de bon citoyen que d'avoir confiance en la justice et d'y avoir recours à propos.

On est présentement à décider à Québec le sort des amendements à la charte de notre cité. Tous ces amendements ont pour but de faciliter l'administration municipale. L'idée de donner aux contribuables propriétaires une certaine prépondérance au Conseil de Ville devrait être admise par la Législature, comme aussi la proposition de donner à notre Commission Scolaire une situation semblable à celle de toutes les autres localités.

Nous ne devons pas cacher cependant que des rumeurs singulières circulent à propos de ces amendements à la Charte. On parle de la nomination d'une commission administrative, ou encore, de la mise en tutelle de la ville sous un gérant extraordinaire nommé par le gouverneur en conseil, à savoir: le gouvernement. Il va de soi que nous ignorons tout de ces propos de coulisses, et que nous ne savons pas s'ils sont justifiés ou non. Espérons qu'ils ne le sont pas.

Joseph Barnard

Les débuts d'une grande Institution

Les Vieilles Casernes il y a un demi-siècle.

Ce nom de "Vieilles Casernes" échoiera chez tous ceux qui connaissent l'histoire du Séminaire des Trois-Rivières une abondance de souvenirs; car les "Vieilles Casernes" furent le berceau de l'Institution. Dans le "Ralliement," la revue que publie actuellement cette maison, l'un des plus anciens élèves, le doyen du clergé du diocèse des Trois-Rivières, Mgr Napoléon Caron, ancien curé d'Yamachiche, fait de la vie des premiers élèves du Séminaire, aux "Vieilles Casernes," un récit qui lit avec grand intérêt tous ceux qui ont le goût des vieilles choses de chez nous.

Chers Lecteurs du "Ralliement," vous aimerez sans doute que je vous parle de la vie que nous menions autrefois, sur le Platon, dans les Vieilles Casernes. Je puis vous en

parler en connaissance de cause, j'y fus d'abord écolier, puis ecclésiastique, puis enfin prêtre.

La salle de récréation du vieux Collège n'était pas très grande, et il fallait en plus y tenir une classe. Les professeurs, pendant le jour n'avaient pas d'autre chambre que leur classe, et la nuit ils trouvaient un gîte au grand dortoir. Nous l'appelions grand par opposition à un dortoir plus petit, qui se trouvait dans un appendice ajouté aux Casernes.

Pour employer l'expression commune, nous étions les uns sur les autres. Vous allez dire que la vie alors était très pénible. Eh bien croyez-moi, c'était tout le contraire. La Communauté du vieux Collège était la plus gaie que l'on puisse supposer: je dirais même que la gaieté était caractéristique. Les ecclésiastiques qui nous venaient de Nicolet étaient tout

étonnés de cela. L'un d'eux me disait: "J'apprends à rire depuis que je suis ici."

Il était beau de voir, après les études ou la classe, la Communauté s'élançant en joyeux tourbillons. Le Platon se couvrait de joueurs. On jouait surtout à la pelote. Près de la maison quelques-uns jouaient au moine, et dans quelques coins des petits jouaient aux marbres; tous jouaient avec un entrain admirable.

Ce n'est qu'après plusieurs années qu'un Anglais vint établir le jeu de cricket. Les grands élèves, surtout ceux de la ville, s'y adonnaient de temps en temps sur le Coteau. Il était dangereux de jouer au cricket sur le Platon. Un élève l'éprouva douloureusement. Il reçut la grosse balle sur la joue, et tomba comme foudroyé. Conséquence: il perdit huit jours de classe.

Avec le temps, on introduisit aussi le gymnase. Tout le monde trouva alors que les jeux étaient suffisamment variés.

Les élèves jouaient avec entrain, mais quand la petite cloche sonnait, on abandonnait tout, et on s'élançait à l'étude avec une belle ardeur. Pendant plusieurs années, M. l'abbé Elie Panneton fut le seul prêtre de la maison, et tout marchait sous ses ordres. La politesse et la douceur, unies cependant à la fermeté, formaient le fond du caractère de ce bon prêtre. Il gouvernait donc avec douceur, mais il pouvait faire des actes d'une sévérité retentissante, quand il le jugeait nécessaire pour le bon ordre et pour le maintien de son autorité.

Un bon esprit régnait dans toute la maison, et les élèves se montraient obéissants et studieux. Les succès dans les études étaient satisfaisants: je crois que le fait suivant le démontre avec évidence. Dans mon année de Rhétorique, quand nous arrivâmes à l'examen de fin de l'année, on nous annonça que cet examen compterait pour le baccalauréat de l'Université. Ainsi nous arrivâmes à cet examen sans aucune préparation spéciale, et, pour ma part, je ne savais guère ce que c'était que le baccalauréat. Il est vrai, qu'il n'y eut pas de bachelier dans notre classe, mais nous arrivâmes largement à l'inscription. Il me semble que c'était déjà beau.

Mais les jours de congé, comment se passaient-ils? Ils se passaient agréablement.

En hiver, les tables de la salle de récréation s'entouraient de joueurs. On jouait aux cartes, mais à des jeux canadiens: à la Brisque, au Cassino, au Potier, aux Quatre-sept, à la Bataille, etc. Quelques jeunes jouaient aux osselets.

Pour ses congés d'hiver, la Communauté du vieux Collège avait tout près d'elle un beau champ de récréation: la glace du fleuve St-Laurent. Le pont de glace se formait tous les ans devant la ville, et généralement de bonne heure; les écoliers allaient donc y patiner, et ils le faisaient avec leur ardeur coutumière.

Quand nous allions à la campagne, c'était un enchantement. Le long du fleuve, outre les charmes de la nature que nous goûtions si fort, notre curiosité était vivement attirée par l'ancien moulin à vent, et notre pitié par le calvaire de la Banlieue. Sur le Coteau, le long du Saint-Maurice, au Cap-de-la-Madeleine, nous faisions de superbes promenades. Un jour, nous avions eu le courage de nous rendre à pied jusqu'aux Vieilles Forges. Les ruines alors étaient considérables, et nous les visitâmes avec un intérêt passionné. Hélas! au retour, la fatigue fut si grande, que nous ne fîmes pas tentée de reprendre cette aventure.

Pour moi, les promenades des jours de congé de vinrent particulièrement agréables, quand je fus ecclésiastique. Tous les jeudis, je parlais avec mon ami Emmanuel Guilbert et, en sortant de la ville, nous nous sentions dans un autre monde. Nous respirions à pleins poumons. Sur le Coteau, sur les bords est et ouest du Saint-Maurice, comme c'était délicieux. Je m'en souviendrai toute ma vie; c'étaient pour nous des congés incomparables.

Il me semble qu'on va être porté à me dire: vous n'avez pas encore parlé de musique. Dans les vieilles Casernes y avait-il de la musique? Y avait-il du chant?

Si vous voulez bien vous souvenir que le directeur du vieux Collège, M. l'abbé Panneton, était musicien; que Frank Turcotte, était alors écolier, et que notre Monsieur Louis Richard arriva aux Trois-Rivières dans cette période, vous admettez que s'il y avait peu de musique instrumentale, il y avait du chant et du jeu chant. La Communauté entendait la

messe dans la belle petite église que l'incendie a si malheureusement détruite. Tous les mercredis on chantait le "Te Joseph," et c'était généralement Frank Turcotte qui entonnait. Un mercredi, il lui prit fantaisie d'entonner plus haut que de coutume. Occupé de cette pensée, il eut une distraction: Au lieu de "Te Joseph célèbre," il chanta à pleine voix "Te Joseph méritis." Le chœur resta coi en entendant cette singulière intonation. Lui-même, s'apercevant de son erreur, se contenta de sourire, et la Communauté ne chanta pas ce matin-là.

Plus tard (j'étais alors ecclésiastique), je trouvais que les grands élèves ne se tenaient pas pieusement dans l'église. Pour leur faire la leçon, j'eus recours à un stratagème. Je réunis secrètement les jeunes chanteurs, et je leur appris un cantique qu'ils devaient chanter seuls à la messe. Je leur dis qu'il ne fallait parler de cela à personne, et le silence fut bien gardé. Le jour arrivé, immédiatement après l'élévation, mes petits chanteurs entonnent d'une voix sûre:

Soupirons, gémissons, pleurons amèrement,
On délaisse Jésus au très saint Sacrement.

On oublie, ô douleur, on l'insulte,
on l'outrage;
Vous du moins qui l'aimez, venez lui rendre hommage.

C'était extrêmement touchant d'entendre ces petites voix pures, et le silence des grands était une accusation contre eux; aussi paraissent-ils un peu confus. Je constatai clairement, et je sentis moi-même, que ce chant avait produit un excellent effet.

Puisque nous en sommes sur les petits chanteurs, je vous dirai que, dans notre Communauté du Platon, il y avait alors un jeune élève du nom de Saint-Arnaud, qui avait une voix véritablement angélique.

L'organiste de la ville, M. Elise Panneton, le faisait chanter de temps en temps, et à chaque fois il se faisait dans la Cathédrale un silence si extraordinaire, qu'on aurait pu entendre voler une mouche.

A une séance de fin d'année scolaire, au Collège, il parut sur le théâtre en habit tout blanc, si conforme à sa figure candide. A côté de lui, il y avait un billot, puis un homme armé d'une hache terrible à voir. Cet homme lui dit, d'une voix maussade, que c'était le temps d'en finir. Le petit martyr demanda la permission de chanter quelques couplets d'adieu à ses amis. Le bourreau consentit, quoique de très mauvaise grâce. Notre petit Saint-Arnaud commença donc de sa voix d'ange:

Frères, adieu! La foule impatiente
Demande au cirque un spectacle nouveau.
Je vais tomber sur l'arène sanglante.

Toutes les femmes en vinrent à pleurer à chaudes larmes. Les hommes cherchaient à retenir leurs larmes, mais ils étaient tous extrêmement émus.

Quand le petit martyr arrivait à ces mots, qu'il chanta en regardant au ciel:

Où, j'entrevois la céleste clarté.

Il tomba à genoux, puis pencha sa belle petite tête sur le billot. On tira précipitamment les rideaux, mais on avait pu voir le bourreau lever sa terrible hache. On entendit un bruit sinistre, puis un autre bruit, comme celui d'un corps qui tombe. (Les femmes n'y tinrent plus; elles se levèrent en criant: l'ont-ils tué?) On tira alors les rideaux. Martyr, bourreau, billot, tout avait disparu. La scène avait été bien jouée.

Conclusion: Il y avait du chant, du jeu chant, au vieux Collège.

—Mgr Napoléon CARON, P.A.

"Yamachiche, février 1928."

"La plupart des hommes sont aussi inconnus à eux-mêmes, que les sont pour nous les pays du centre de l'Afrique. Comme ils ont ouvert toute grande leur conscience aux choses du dehors ils n'ont jamais eu le courage de sonder le fond solide et permanent de leur être propre. Il n'y a pas un homme sur mille qui soit une personne: presque tous sont, et dans l'ensemble de leur conduite et dans les actes particuliers, comme des marionnettes mues par un ensemble de forces prodigieusement plus puissantes que la leur."

INSTITUTRICE demandée, sachant aussi la musique et connaissant bien l'anglais. S'adresser au Couvent de Marie-Réparatrice, 117, rue St-Charles, Les Trois-Rivières.

SAINT-TITE

Funérailles de M. Siméon Matte

Ces jours derniers en l'église paroissiale de St-Tite, ont eu lieu les imposantes funérailles de M. Siméon Matte.

Le défunt est décédé des suites d'une longue maladie souffrante avec une résignation vraiment chrétienne à l'âge de 71 ans.

Il laisse pour le pleurer, deux fils Joseph et Jean-Baptiste, et une fille Mlle Marie-Louise Matte, tous de St-Tite. Le défunt laisse aussi, deux frères, M. Elie Matte, de Cap-Santé et Joseph Matte, de St-Augustin; quatre sœurs: Mlle Philomène Matte, Mme Nap. Larocque, et Mme Nap. Frenette, de Pont-Rouge et Mme Louis Paquet, de St-Tite.

Le service fut chanté par M. l'abbé J.-C. Leblanc, curé de St-Tite, assisté de MM. les abbés Bournival et Beaumier, vicaires, de St-Tite, comme diacre et sous-diacre. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Bournival.

Le défunt fut porté par MM. François Léveillé, Siméon Léveillé, Ludger Tourigny, Donat Pothier, Philippe Jacob, Hormidas Ladoeur. Durant le service, la quête fut faite par MM. le notaire J.-B. Moussette et Donat Périgny.

A l'orgue, la chorale de St-Tite, sous la conduite de M. J.-B. Mercure, fit les frais du chant. Mlle Marguerite Dantigny touchait l'orgue. Les principaux solistes furent: MM. Maurice Matte, de Cap-Santé; Charles Matte, de Québec; Emile Troitier, J.-P. Gilles Dessureault, Médéric Mercure, J.-B. Mercure et J.-T. Gravel.

Parmi les nombreux parents et amis présents aux funérailles nous avons remarqué: M. Elie Matte, de Cap-Santé; M. et Mme Joseph Matte, et leur famille; M. et Mme J.-Bte Matte, Mlle Marie-Louise Matte, M. et Mme Louis Paquet, M. et Mme Nolasque Desaulniers et leur famille, M. Médéric Mercure, de St-Eloi les Mines; MM. Joseph Mercure, de Ste-Thérèse; Maximien Mercure, Médéric Mercure, Sr. St-Tite; Mmes Maxime Mercure, St-Tite; Médéric Mercure, de St-Eloi les Mines; M. Médéric Marcotte, St-Ubalde; Albert Marcotte, Limoulin; Mme John Pichette, Limoulin; M. et Mme Philippe Marchand, Ste-Thérèse; M. et Mmes Hermyle Baril, Napoléon Hardy, Sina Mercure, M. Elie Troitier, de St-Tite; M. Emile Baril, M. Georges Aylwin, Ste-Thérèse; ses neveux, MM. Siméon Leclerc, Charles Matte, Maurice Matte, de Donnacona; Eugène Matte, Adélaïde Leclerc, Pont, Rouge; André, Médéric et J.-B. Mercure, Hermyle Baril, Nolasque Desaulniers, de St-Tite; M. Joseph Bédard, des Trois-Rivières; ses sœurs, Mmes Ludger Leclerc, Cap-de-la-Madeleine; M. Wilfrid Leclerc, de Pont-Rouge; M. Napoléon Leclerc, Cap-de-la-Madeleine; Mme Joseph Bédard, des Trois-Rivières; Mme Emile Baril, de Ste-Thérèse; Mmes Hermyle Baril, Emile Troitier, Josephat Cossette, Sina Mercure, M. Mercure, de St-Tite; Mlle Héloïse Laroche, Mme Gaudias Germain, Pont-Rouge; M. Nolasque Desaulniers, St-Tite; Mme Louis Salva, St-Tite; Mmes Dalma Germain, William Aylwin, de Ste-Thérèse; M. J.-B. Lepage, de Québec; J.-A. Paquet, de Montréal; J.-E. Rochette, Paul Constantin, J.-P. Marchand, de Montréal; J.-H. Clavert, et J.-E. Thivierge, de Québec; M. le maire Saul Massicotte, M. Gilles Dessureault, Edouard Mathieu, Léopold Troitier, Emile Jacob, le notaire J.-B. Moussette, le notaire Philippe Germain, Tancrède Sauvageau, Arthur Ferron, Spérat Deshaies, etc.

La famille reçut un grand nombre de témoignages de sympathies, offrandes de messes, fleurs, prières, etc.

Va et vient

—Mme Veuve Borromée Mongrain, ainsi que Mme Fleury Bédard et sa fille Cécile, sont de retour d'une promenade à Montréal et à Lachine.

—Mlle Marie-Ange Troitier, est allée à Montréal, la semaine dernière.

—Mlle Léontine Mongrain, et Aline Troitier, sont parties pour le Noviciat chez les Révères Sœurs de la Providence.

"Au lieu de juger les choses d'après l'estime qu'en font les autres, nous devons nous accoutumer à les regarder en elles-mêmes."

Alors... Pourquoi?

Dès que le souper fut fini, la brave mère Lebon se hâta de desservir la table, donna vigoureusement un dernier coup de torchon, et s'adressant aux plus jeunes de la maisonnée:

— Allons! dit-elle... au dodo!
Les petits se levèrent, embrassèrent leur papa, et partirent...
Alors, Lebon, s'adressant à son aîné, un tout gentil blondinet de onze ans qui était allé chercher un livre dans son sac d'écolier:
— Viens me réciter ça, toi... et tâche de ne pas faire de fautes!...

O-O-O

C'est ainsi que les choses se passaient tous les soirs. Et c'était un tableau qui eût tenté plus d'un peintre de genre, que cette séance d'une demi-heure, pendant laquelle le rude ouvrier qu'était Lebon, tenant dans ses mains robustes et calleuses un tout petit volume, promenant son doigt sur les lignes imprimées pour être sûr de ne rien laisser passer, faisait réciter le catéchisme à son garçonnet Francis.

Pendant ce temps-là, sa femme dans la pièce à côté faisait dire la prière aux plus petits... Rien de plus mignon que ces voix frêles qui arrivaient à travers la porte, comme un murmure...

Ah! si Lebon eût été aussi chrétien que sa femme et ses enfants, la famille tout entière se fût agenouillée devant le beau Christ qui étendait au-dessus de la commode ses bras protecteurs...

Mais l'ouvrier appartenait à cette innombrable catégorie de braves gens que la peur des autres retient dans l'abstention religieuse.

Cela ne l'empêchait pas, à l'occasion, de se dire croyant...
— Je suis pour la religion!... répétait-il en se redressant.
Seulement, quand on essayait de lui montrer l'illogisme de sa conduite, il arborait — tel un pavillon sur un chargement de contrebande — des airs superlativement supérieurs...

En attendant, il faisait, tous les soirs, répéter à François sa leçon de catéchisme...

O-O-O

— Qu'est-ce que tu as à apprendre?...
— Ici, papa, «IIIe et IVe commandements de l'Eglise.»
— Bien!... marche!

Francis était aussi intelligent que pieux. Sa physionomie éveillée respirait la droiture et la vivacité... il avait une manière à lui de ponctuer les mots par où l'on voyait nettement qu'il avait compris... Il vous enfilait cela sans broncher, depuis le premier mot jusqu'au dernier...

Lebon ne laissait rien paraître de sa fierté. Mais, s'il affectait une rigueur extrême à la moindre apparence d'hésitation, au fond du cœur, il se disait avec contentement:

— Tout de même!... il est bien capable d'avoir le prix, ce galopin-là!

Cela le flattait infiniment...
Et, toujours en dedans, il se surprenait à dire:
S'il est le premier, je crois bien que je me laisserai aller à lui payer une montre!...

O-O-O

Cependant, on était arrivé sans encombre aux trois quarts de la leçon:

— Est-ce un grand péché de ne pas faire ses Pâques?...
Telle était la question que l'ouvrier, ne pensant à rien, venait de poser d'après le catéchisme...

Francis recita tout d'un trait:
— Oui, c'est un grand péché de ne pas faire ses Pâques. C'est désobéir à l'Eglise, mépriser le plus excellent bienfait de Jésus-Christ et scandaliser le prochain.

Puis, tout de suite, comme pour se débarrasser d'un poids écrasant:

— Papa, est-ce que c'est bien vrai, tout ça?...
On serait venu demander à Lebon ce qu'il avait fait du milliard des congrégations qu'il n'aurait pas été plus interloqué...

Francis, son petit gars, qui lui posait une question pareille!...
À la fin, se ressaisissant:

— Sans doute que c'est vrai!...
Mais dans les yeux francs de l'enfant, il vit une inquiétude qui persistait... Il s'écria:

— Ah! ça!... qu'est-ce que tu as?... Est-ce qu'on t'a dit du mal de la religion?...

Francis fit signe que non...

— Écoute, mon petit, dit l'ouvrier qui sentait que quelque chose d'inconnu et de perfide s'était glissé dans l'âme naïve de son enfant, écoute... Je ne sais pas ce qui s'est passé et pourquoi tu me dis ça... Mais je t'assure que tout cela est vrai!...

Francis leva les yeux clairs sur ceux de son père et, d'une voix étonnée, si étonnée, qu'elle était presque sévère:

— Alors, pourquoi ne fais-tu pas tes Pâques?...

LE SIGNE DE LA CROIX

Les signes de la croix, ils sont fréquents, très fréquents, dans nos journées besogneuses. Et comment les faisons-nous?

Pour avoir une réponse satisfaisante à cette question qui a bien sa raison d'être, observez la façon dont chacun se signe avec l'eau bénite à l'entrée de la chapelle, par exemple, ou encore à la porte du réfectoire. On suppose qu'il y a un bénitier à ce dernier endroit.

Le nombre très restreint de ceux qui font avec dignité cet acte de dévotion vous surprendra. Je n'exagère point. C'est un fait qui crève les yeux.

Pauvres signes de croix! Comme ils sont tronqués, comme ils sont malmenés! A vrai dire, ils prennent toutes les formes imaginables, la bonne exceptée, malheureusement.

Demandez aux écoliers, observateurs toujours sagaces, et vous aurez la note juste.

Signes de croix. Mais, c'est un peu nous-mêmes. Ils sont de ces multiples gestes qui tout le long du jour font connaître aux autres ce que vraiment nous sommes. A quarante ans, dit Emerson, un homme est maître de sa physionomie. On peut en affirmer autant de tous les autres mouvements du corps. Le vieux Platon a exprimé la même vérité plusieurs siècles auparavant. "Parle donc, s'écrie-t-il, afin que je te connaisse." Oui,

à entendre parler quelqu'un on voit jusqu'à plus profond de lui-même. Faites donc le signe de la croix, je dirai à mon tour, pour que je sache bien qui vous êtes...

Les beaux signes de croix du saint curé d'Ars avant et après ses instructions!

J'entendis, un jour la réflexion suivante qui ne manque pas de piquant, faite par un fidèle sortant d'une église où il venait d'entendre un beau sermon. "Ce prédicateur me dit-il, parle très bien. Mais, s'il faisait mieux ses signes de croix, il nous convaincrail davantage..." Et souvent, nos élèves, — on ne le sait pas toujours, — font la même remarque.

Et puis, les signes de croix au saint sacrifice de la messe, sur nous-mêmes et sur les offrandes... Mon curé boulangère chaque matin, disait un servent de messe, ne malin... Paroles pour le moins irrévérencieuses, tout de même grosses de vérité, hélas! Surveillons-nous de très près. Personne sur ce point spécialement, n'est exempt de reproche.

Un excellent prédicateur de retraites sacerdotales recommandait un jour à son auditoire la résolution suivante: "Messieurs, promettez de toujours bien faire vos signes de croix. Vous constaterez par vous-mêmes comme c'est difficile!"

Oui, très difficile... Le signe de croix, nous le répétons sans cesse, et, pour cela, il est grandement exposé à la routine dont il devient la victime.

Faisons dignement le signe de la croix. Ce doit être l'une de nos résolutions de chaque matin,

**RESTEZ,
RESTEZ SUR
VOS TERRES,**



**Vos Ancêtres,
vos enfants se-
ront heureux.**

MARCHE DU FOIN ET DE LA PAILLE

La situation du marché du foin et de la paille n'a pas encore pu s'améliorer. Il est encore assez difficile d'écouler le foin de qualité inférieure et même de qualité moyenne qui ne sont guère recherchés et on ne peut s'attendre à une amélioration prochaine, car nos marchés domestiques et d'exportation n'exigent que du foin de première qualité.

Chicoutimi — Foin de mil, \$8 à \$15.00; foin de trèfle, \$8 à \$15.00; foin mêlé, \$7.50 à \$13.00.

Roberval — Foin de mil, \$15 à \$16.00; foin de trèfle et le foin mêlé, \$14 à \$15.00.

Québec — Foin de mil, \$8 à \$9.00; foin de trèfle, \$6.00; foin mêlé, \$6.00.

Les Trois-Rivières — Foin de mil, foin de trèfle et le foin mêlé, \$10 à \$11.00.

Louiseville — Foin de mil, \$8 à \$8.50; foin de trèfle, \$7 à \$7.50; foin mêlé, \$8 à \$8.50.

St-Justin — Foin de mil, \$7 à \$8.00; foin de trèfle, \$7.00; foin mêlé, \$7 à \$7.50.

Montréal — Foin de mil, \$9 à \$10.00; foin de trèfle, \$8 à \$8.50; foin mêlé, \$7.50 à \$8.00.

Valleyfield — Foin de mil, \$8 à \$10.00; foin de trèfle et le foin mêlé, \$8 à \$9.00.

St-Hyacinthe — Foin de mil, \$6 à \$10.00; foin de trèfle, \$8 à \$10.00; foin mêlé, \$5 à \$10.00.

Waterloo — Foin de mil, foin de trèfle, et le foin mêlé, \$5 à \$8.00.

Sherbrooke — Foin de mil, et le foin de trèfle, \$13 à \$14.00; foin mêlé, \$11 à \$13.00.

Thetford Mines — Foin de mil, \$13 à \$15.00; foin de trèfle et le foin mêlé, \$12 à \$14.00.

Victoriaville — Foin de mil, \$12 à \$12.50; foin de trèfle, \$8.50 à \$10.00; foin mêlé, \$10 à \$11.50.

Toronto — Foin de mil, \$14 à \$14.50; foin mêlé, \$11 à \$12.00.

London — Foin de mil, \$14.00; foin de trèfle, \$13.00; foin mêlé, \$13.50.

Sault Ste-Marie — Foin de mil, \$10 à \$11.50; foin de trèfle, \$9 à \$10.00; foin mêlé, \$8 à \$9.00.

LE MARCHE AUX OEUF

Les développements de la semaine dernière dans le commerce canadien des oeufs ont été assez typiques pour la saison. La semaine s'est fait remarquer par une forte augmentation dans la demande des oeufs dans l'Est, à cause du Carême, par une augmentation dans le ravitaillement dans l'Ouest et par la première importation d'oeufs américains pour la saison.

Dans les provinces des Prairies, la production printanière paraît être maintenant en bonne voie. La semaine dernière les commerçants d'Edmonton ont expédié un wagon en préparation sur l'Est, et on dit qu'un autre wagon partira cette semaine. On signale également l'expédition d'un wagon de la Saskatchewan, et l'on dit à Winnipeg que les commerçants la aussi s'efforcent d'expédier un wagon sous peu. Ceci indique que les arrivages sur les Prairies ont maintenant atteint un développement que la consommation ne peut plus absorber. La production est bien lancée, et il faudrait un grand changement dans la température pour que les arrivages s'en ressentent, et si les conditions actuelles continuent, on peut compter que les Prairies auront un surplus tous les jours croissant pour l'expéditions de

MARCHE DES SEMENCES

Il y a eu très peu de changement au commerce de gros durant la dernière quinzaine; les prix sont restés pratiquement les mêmes et plutôt fermes pour certaines espèces entrées les graines de trèfle rouge, de trèfle d'alsike, de luzerne et de mil domestiques.

Nous profitons de l'occasion pour mettre en garde les intéressés sur les tromperies auxquelles ils sont exposés en achetant des graines fourragères sans être absolument certains de la pureté, de la faculté germinative, de l'absence de mauvaises herbes et de la provenance et nous leur recommandons d'accorder la préférence aux semences domestiques acclimatées qui, par sélection naturelle et continue, s'opèrent d'année en année sous l'influence du climat, ont acquis la rusticité nécessaire pour donner satisfaction aux agriculteurs.

"La liberté n'est ni un droit, ni un fait, elle est une récompense, la récompense la plus haute, la plus féconde en bonheur. — Il est clair que nous entendons par liberté la maîtrise de soi, la domination assurée en nous aux nobles sentiments et aux idées morales sur les poussées de l'animalité."

L'Est jusqu'à ce que la saison de l'entrepasse s'ouvre. Winnipeg a fait venir deux autres wagons d'oeufs de la Colombie-Britannique la semaine dernière, mais comme il y a là un surplus maintenant, il est probable que ceci arrêtera ce mouvement pour le moment. Les marchés des Prairies ont faibli en proportion du ravitaillement croissant, et les prix ont baissé.

Vers le milieu de la semaine les rapports de la Colombie-Britannique indiquaient que les arrivages avaient quelque peu baissé là-bas, surtout dans la catégorie des "Extras", et l'on en concluait que l'on commençait à détourner des oeufs pour l'incubation. Cependant, à la fin de la semaine, les arrivages s'étaient bien maintenus, et Vancouver a expédié comme d'habitude neuf wagons pendant la semaine. Les prix en Colombie-Britannique restent fermes, mais il y a eu un léger fléchissement dans les prix du gros.

Montréal et Toronto signalent des arrivages moins abondants d'oeufs locaux, et comme ce fléchissement se produit à l'époque où la consommation augmente beaucoup, à cause de la saison du Carême, il en est résulté un ton plus ferme et un manque d'oeufs sur ces marchés. On a dû avoir recours à des importations et trois wagons d'oeufs américains ont été expédiés à Toronto la semaine dernière; l'on compte recevoir de nouvelles expéditions cette semaine. Beaucoup de commerçants avaient espéré que la production au Canada cette année serait suffisante pour les besoins domestiques et qu'il ne serait pas nécessaire d'importer des oeufs américains cette année. Malheureusement cependant, la production dans l'Est a manifesté une tendance à baisser juste au moment où la consommation était au plus haut point, et il a fallu faire des importations.

Les marchés paraissent se raffermir dans les provinces Maritimes. Un trait des plus encourageants de la situation là-bas, c'est la forte demande pour la consommation qui se continuera probablement tout le temps du Carême. On peut compter que les marchés resteront de réguliers à fermes pendant quelque temps dans les grands centres des Provinces Maritimes à moins que la production n'augmente d'une façon inattendue.

NOS PATATES

QUELLE VARIÉTÉ DOIT-ON CULTIVER?

CLASSIFICATION

Si les producteurs de pommes de terre de cette Province désirent recevoir des prix plus rémunérateurs pour leurs récoltes, il est nécessaire qu'ils cultivent la variété ou le type que demande le marché, c'est-à-dire que les producteurs doivent se conformer aux exigences du consommateur. Dans très peu de cas le marché demande deux variétés seulement:

1o Une variété blanche hâtive appartenant au type Cobbler, telles que l'Irish Cobbler et l'Eureka hâtive. Quelquefois une rose telle que l'Early Rose.

2o Une variété blanche tardive appartenant au type Montagne Verte, telles que: Montagne Verte et Carman No 1. La Carman No 3 (Jérusalem), quoique n'appartenant pas au groupe Montagne Verte, est bien favorisée sur plusieurs marchés.

Les cultivateurs d'une même localité devraient choisir eux-mêmes les variétés qui sont les plus en demande sur nos marchés et ne cultiver que celles choisies. Si dans une même localité l'on cultive plus d'une ou deux variétés, je suis convaincu à l'avance que deux ans après l'introduction de ces variétés, l'on trouvera, dans cette même localité, qu'un champ ici et là exempt de variétés étrangères. Il est vraiment surprenant de constater le petit nombre de producteurs qui gardent leurs variétés de pommes de terre exemptes de variétés étrangères ou de mélanges, ou qui les reconnaissent et entreprennent de conserver la pureté du type et l'identité de la variété. La pureté du type et l'identité de la variété sont les deux caractéristiques essentielles des pommes de terre, spécialement celles pour l'exportation.

Un des plus grands ennemis et surtout celui qui a paralysé et paralyse encore le plus le développement de notre marché de pommes de terre, tant local qu'extérieur, est le trop grand nombre de variétés cultivées, nuisant au chargement, à la classification et rendant l'exportation quasi impossible.

Si nous voulons et tenons à améliorer notre marché de pommes de terre, nous devons cultiver qu'une ou deux variétés par paroisse ou comté. En agissant ainsi, nous éliminerons dans une large mesure les possibilités de variétés étrangères, nous rendrons la classification uniforme et facile, nous réaliserons facilement avec les autres provinces, nous éliminerons les difficultés concernant le chargement pour l'exportation, nous réussirons à créer un marché à l'étranger, et finalement nous aurons un meilleur produit qui sera plus en demande et pour lequel nous obtiendrons un meilleur prix.

Avant de faire le choix d'une variété de pommes de terre, les producteurs d'un même rang, d'une même localité ou d'un même comté devraient toujours se poser les questions suivantes: Est-elle de bonne qualité, de bon rendement, répond-elle aux exigences du marché, etc.

Qualité — En général, le marché demande une pomme de terre blanche, farineuse, de belle apparence, de bon goût, de même grosseur, de même forme et de cuisson facile.

Rendement — Il n'y a pas d'avantages à produire, dans des conditions favorables, une pomme de terre de bonne qualité à moins qu'elle donne un bon rendement, de même à quoi sert d'obtenir un bon rendement si la qualité laisse à désirer, tel est le cas pour plusieurs variétés du Québec que les producteurs eux-mêmes se vantent de ne pas manger, mais persistent à les cultiver.

Marché — Les producteurs qui fournissent un marché doivent s'efforcer de produire ce que demande le marché, c'est-à-dire qu'ils doivent se rendre aux exigences du consommateur. Ils doivent s'efforcer d'éviter les nouveautés ou les variétés peu connues. Par le temps qui court, où la concurrence augmente non pas au point de vue Quantité, mais en raison de la qualité, des patates nettes, saines, de même variété, de même forme et de même grosseur et de cuisson facile sont plus attrayantes et plus recherchées du consommateur que des patates de variétés mélangées, de forme et de grosseur irrégulières et de cuisson irrégulière. Le consommateur des villes qui achète par quantités de 30

à 60 livres à la fois, et peut-être par quantités moindres, préfère de beaucoup payer une vingtaine de sous de plus par minot pour un produit uniforme et sain que d'avoir un minot de pommes de terre de variétés mélangées, de grosseur variant de 2 onces à 16 onces, de mauvaise apparence, de mauvais goût et de cuisson irrégulière dans lequel il y aura des pertes et du mécontentement pour une valeur de plus de 20 sous par minot. Donc, efforçons-nous de produire et de mettre sur le marché un produit bien classifié pour satisfaire les goûts et les exigences des consommateurs afin de se créer une bonne clientèle et une réputation enviable tant sur nos marchés qu'à l'extérieur.

Variété — Les variétés les plus connues et les plus en demande sont: Montagne Verte, Irish Cobbler, Carman No 1 et Carman No 3.

De ce nombre, nous devons surtout cultiver la Montagne Verte et l'Irish Cobbler, ce sont les deux seules variétés les plus en demande tant sur nos marchés qu'à l'extérieur.

B. Baribeau,
Inspecteur de District,
Ste-Anne de la Pocatière, Que.

IMMIGRANTS DE LANGUE FRANÇAISE

Pour avoir des aides-fermiers catholiques, parlant français. IL FAUT EN DEMANDER

Tous les jours, le Service de Colonisation du Chemin de fer National reçoit des félicitations pour l'initiative qu'il a prise de faire venir des aides-fermiers catholiques parlant français, pour le bénéfice des fermiers de notre province.

Cependant, cette politique ne pourra être un succès que si nos agriculteurs qui ont besoin d'aide s'adressent immédiatement au Service de Colonisation du Chemin de fer National du Canada, à Montréal, afin que l'on sache combien d'aides-fermiers il faudra faire venir.

Pour que des immigrants puissent venir, il faut qu'ils soient demandés.

Nulle compagnie de transport ne peut prendre le risque de faire venir des gens sans avoir la certitude de les placer.

Dans notre province, on ignore trop que le grand succès de l'immigration anglaise et étrangère est dû au fait que des milliers et des milliers de fermiers canadiens s'adressent aux grandes compagnies de transport pour avoir des aides-fermiers, désignant la nationalité qu'ils préfèrent, indiquant le temps où ils pourront employer ces hommes. Munis de ces demandes, les agents des compagnies de transport travaillent avec sûreté, car ils savent que ceux qu'ils envoient auront de l'emploi, en attendant qu'ils se fixent sur des fermes.

Pour avoir dans notre province des Immigrants catholiques parlant français, il faut faire de même. Au printemps, les marchands sont souvent forcés d'accepter pour aides des Immigrants qu'ils ne comprennent pas, qu'ils préféreraient ne pas avoir. Si ces gens s'adressaient de suite au Service de Colonisation au Canadian National, à Montréal, ils pourraient éviter ces difficultés, et avoir un aide-fermier à la date qui leur conviendrait.

Ces demandes seraient aussi d'une grande utilité pour le placement de centaines de Canadiens expatriés qui reviendraient, mais à la condition de trouver du travail sur une ferme, avant d'y retourner eux-mêmes définitivement.

LE RETOUR DE CES DEUX AVIATEURS

Ils ont dérivé pendant 8 jours sur les glaces et marché ensuite pendant 4 jours.

Ils ont laissé leur appareil endommagé sur une banquise à 60 milles du Labrador.

Ottawa, Ont., 5. — Huit jours à la dérive sur des banquises au large de la côte du Labrador suivis de quatre jours de marche en terre ferme avec pour unique nourriture de la viande crue de morse, tel est le compte rendu donné par sans-fil aujourd'hui par les deux aviateurs canadiens et l'Esquimaux disparus depuis le 17 février. Le sans-fil reçu aujourd'hui, à nos quartiers généraux, raconte brièvement une des plus remarquables échappées à la mort dans les solitudes arctiques. Après avoir exécuté une descente forcée sur une banquise de l'Atlantique à 60

milles de la côte du Labrador, le lieutenant A.-A. Lewis, le sergent E.-C. Terry et l'Esquimaux "Bobby" se sont dirigés vers l'Est pendant toute une journée à travers le brouillard. Lorsque le temps s'éclaircit, ils s'aperçurent qu'ils s'en allaient vers la pleine mer.

Ils virent que la côte de l'Ungava était derrière eux, au lieu de se trouver devant eux. Ils se servirent de leur radeau pneumatique et avironnèrent de glaçon en glaçon pendant sept jours entiers, ils voyagèrent sur la mer. Avant perdu une partie de leurs rations supplémentaires, ils durent recourir à l'adresse de l'Esquimaux qui, fin tireur, abattait à coups de carabine des morses dont ils dévoraient la viande crue. Leur radeau se perdit en cours de route. Ils durent embarquer sur des glaçons et se servir des avirons qui leur restaient.

Ils finirent par atteindre la côte du Labrador près de Kamaktorvik, situé à 40 ou 50 milles de leur base dans une contrée montagneuse. Pendant les quatre derniers jours, un chasseur esquimaux leur servit de guide et les amena à Burwell aux alentours de minuit, vendredi soir, après deux semaines de misères de toutes sortes.

Le commandant d'escadrille T.-A. Lawrence qualifie leur échappée de "miraculeuse." Chacun des hommes a vigoureusement lutté pour se tirer d'embarras. L'Esquimaux en particulier, rendit de grands services aux deux aviateurs.

Suivant la tradition des aviateurs, leur rapport ne donne que les faits essentiels. Le style rappelle les comptes rendus de batailles des aviateurs militaires d'il y a dix ans, alors que Lewis et Terry étaient sur le front. Lawrence remarque que lorsqu'ils abandonnèrent leur appareil, il était intact "sauf une hélice brisée et des supports de skis couverts d'une couche de glace."

Ne souffrez plus

Pourquoi souffrir plus longtemps des hémorroïdes quand vous pouvez les faire enlever sans douleur par le procédé nouveau du

DR O.-E. MILOT
LOUISEVILLE

Assurances Générales

A. J. Gouin & Cie

Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons, Bris de Glaces, Auto, Voitures, Golf, Pluie.
Bureau établi depuis plus de 30 ans.
TEL. 114, 4, Du Platon

Dr Roch Hébert
SPECIALISTE

Maladies des Yeux, des Oreilles, de la Gorge et du Nez

Bureau et hôpital privé
31a Des Forges. Tél. 1425
HEURES DE BUREAU
9 à 12 a.m. 1 à 5 et 7 à 8 p.m.

Dispensaire Gratuit
Les mercredi et vendredi de 7 à 9 hres p.m.

Avocat

Tél. 1055

Jean-Marie Bureau
B.L., L.L.B.

Avocat et Procureur

Chambre 23, Edifice de la Banque du Commerce, Les Trois-Rivières.
Bureau à Ste-Anne-de-la-Pérade chez M. D. Lanouette, le 1er et le 4e samedi de chaque mois.

W.-H. FONTAINE, O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE, diplômé de l'Institut K. C. H. O. S., Kansas City Mo. Licencié et Diplômé de la A. O. O. P. Q.

OPTOMETRISTE OFFICIEL DU CANADIEN PACIFIQUE.

SPECIALITE:

Maux de tête.—Yeux croches redressés sans opération.

Livraison immédiate de tout ouvrage. Consultations: lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 a.m. à 6 p.m., vendredi et samedi de 9 a.m. à 9 p.m.

492 ST-Maurice, Tél. 965

CARTES PROFESSIONNELLES

Notaire

Téléphone Bell 717

Victor Abran

Notaire

Argent à prêter, assurances, collection, etc.
34, Bonaventure, Les Trois-Rivières
Bureau à La Pointe-du-Lac, tous les samedis midi à lundi midi.

Notaire

Téléphone: Bureau 1158

Résidence 988-j

J. U. GREGOIRE

Notaire

Argent à prêter, Examens de Titres, Assurances, Collections, etc.
26a, Des Forges, Les Trois-Rivières.
Bureau à St-Maurice, du Samedi midi à lundi midi.
Propriété à vendre.

Médecin

Dr ALEX. ACHPISSE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris. Licencié du Conseil Médical du Canada et du Conseil médical de l'Empire Britannique.

Spécialité: Chirurgie générale

Maladies des Voies Urinaires, Maladies des Femmes.

Consultations: de 11 à 12 a.m., de 2.30 p.m. et de 7 à 8.30 p.m. tous les jours.

22, rue Des Forges Tél. 469

A domicile sur rendez-vous.

Notaires

J. A. Trudel, J. E. Guillet

Notaires

Argent à prêter, Règlement de faillites et de successions, Examens de titres, difficultés commerciales. Collection, etc.

Bureau: 36 rue Alexandre

Tél. Boil 491, Trois-Rivières

Notaire

Tél. 415

J. A. Villeneuve

Notaire

Autrefois de l'Etude Mercier et Villeneuve.

Argent à prêter. Examens de titres, Règlement de Successions, Difficultés Commerciales. Collection, etc.

35, rue Hart, Trois-Rivières

Edifice de la Banque Canadienne Nationale.

Médecin

Tél. 678

Dr Maurice Caron

Ex-Elève des Hôpitaux de Paris

Spécialité: Chirurgie Générale

Maladies des Femmes, Maladies des Voies Urinaires

Traitements Electriques

Consultations: de 10 à 12—de 2.30 et de 7 à 8.30 p.m.

6, rue Ste-Julie.

Avocat

Téléphone: 1065

Rosaire Marcotte

B.A., B.C.L.

17, rue Alexandre

Les Trois-Rivières

Avocats

Paul Martel Robert Trudel

Martel & Trudel

Avocats

20, Bonaventure Tél. 61-w

Trois-Rivières.

Avocat

Téléphone 323

Roger Bisson

Avocat

142, rue Notre-Dame,

Les Trois-Rivières.

Avocat

Téléphone 358

Lucien Comeau

Avocat

19, rue Alexandre,

Les Trois-Rivières

Bureau à Louiseville le samedi, chez M. le Dr L. Gélinau, rue St-Laurent.

Avocat

Joseph Barnard

Avocat

8 rue Hart. Tél. 640

Résidence: 108 rue Des Forges

Tél. 1299-J

Avocats

Tél. 930 Casier Postal 310

Edifice Power, Trois-Rivières

Jacques Bureau, C. R.

Philippe Bigué, C. R.

Georges Gouin, B. A.

Bureau, Bigné & Gouin

Avocats

4, Des Forges, Les Trois-Rivières

OBLIGATIONS

6 1/2% --- Echéance 10 ans

dans la

Cité des Trois-Rivières

Louis Normand Inc.

Banquiers en Valeurs

3, rue Des Forges,

Les Trois-Rivières.

Documents
Anecdotes
Légendes
Récits

La Petite et la Grande Histoire

NOTULES

CETTE ESCLAVE TRIFLUVIENNE

Dans le numéro du 16 février nous signalions, parmi les documents donnés au Musée du Séminaire, par l'honorable Jacques Bureau, le contrat d'achat d'une esclave et de son bébé par M. Aaron Hart, des Trois-Rivières. A ce sujet M. Arthur Béliveau nous communique les intéressantes notes qui suivent:

Le 15 mars 1788, devant Badaeux, notaire, eut lieu la transaction suivante entre Godefroy de Tonnancourt et John McPherson:

"Charles-Antoine Godefroy, chevalier de Tonnancourt, officier de sa Majesté, a vendu, quitté, cédé, transporté et délaissé, dès à présent et à toujours, et promet de garantir de toute réclamation, quelconque, à Monsieur John McPHERSON, des Trois-Rivières, aux présentes, ce acceptant acquéreur pour lui, ses héritiers et ayant cause à l'avenir, c'est à savoir:

"Une négresse âgée d'environ 29 ans, nommée Gennie et sa petite fille nommée Marie, âgée d'environ 3 ans, au Sieur vendeur appartenant pour l'avoir achetée de Monsieur Aaron Hart, négociant de cette ville. Pour le dit sieur acquéreur en faire et disposer comme de chose lui appartenant et qu'il a dit bien savoir et connaître pour les avoir eues chez lui depuis dix mois.

La présente vente faite pour et moyennant la somme de 40 guinées équivalentes à 46 livres, 13 chelins et 4 deniers..."

L'acte mentionne que le prix a été payé comptant et que le marché a été passé en présence des témoins suivants qui ont signé avec de Tonnancourt et McPherson: Jacques DUPLACY et Amable BELISLE.

Nous remercions M. le Président de la Société d'Histoire régionale de cet envoi. Il complète un point de petite histoire qui n'est pas dénué d'intérêt et qui jette du jour sur l'état d'esprit d'autrefois. Voilà tout de même un sujet sur lequel nous sommes en progrès: l'esclavage. On ne sait si l'esclave Gennie et sa fillette ont été l'objet d'autres transactions et si elles sont restées longtemps sur le "marché" trifluvien, mais, trois changements de mains en deux ans, c'est déjà plus qu'il ne fallait!

Gennie, vendue à M. Aaron Hart, pour le prix de 72 livres, valeur de New-York, ne fut vendue par M. de Tonnancourt que 46 livres à M. McPherson. Si les livres américaines avaient même valeur que les livres canadiens, on peut conclure que le commerce des esclaves n'était pas payant.

Littérature à base d'histoire

Le roman et la nouvelle peuvent contribuer beaucoup à faire connaître et aimer l'histoire. Cette façon de faire revivre personnages et choses du vieux temps offre l'avantage appréciable d'atteindre le grand public que les études trop sèches ou trop documentées effraient.

Le roman et la nouvelle historiques ont toujours eu beaucoup de vogue chez nous et le renouveau d'intérêt qui se manifeste à l'égard des choses de l'histoire ne peut qu'accentuer cette vogue.

Parmi les derniers ouvrages qui appartiennent au genre historique, il convient de signaler le recueil de nouvelles d'Harry Bernard, "La Dame Blanche", que l'A.C.J.C. vient de couronner d'un prix d'action intellectuelle. La critique a déjà salué comme il convenait le dernier ouvrage de M. Bernard, et le succès de vente qu'il obtient montre que le public partage à son égard la bonne opinion de la critique.

Le nom de M. Bernard, un de nos plus jeunes écrivains, (il n'a pas trente ans), tient un rang honorable chez nos auteurs. M. Bernard donne l'exemple, rare chez nous, d'un labeur intellectuel tenace, consciencieux et méthodique. Très jeune, il a déjà à son actif trois romans, un recueil de nouvelles, "La Dame Blanche", et une production considérable d'études littéraires, de contes et d'articles de revues ou de journaux.

On pourrait croire qu'une pareille fécondité implique une dose plus que raisonnable, de lacunes et de négligences dans une oeuvre qui semble trop hâtive. Il n'en est rien. M. Bernard travaille ses oeuvres; il les émonde, les lime, les passe au crible, et ne les livre au public qu'après une sévère correction. Ce louable souci enlève même aux oeuvres de M. Bernard un peu de l'élan de la spontanéité, et du mouvement qui sont nécessaires pour qu'une oeuvre touche et remue. Il y a dans les livres de notre ami trop d'impassibilité! On les voudrait plus chaudes, plus vivantes. Ce sont là qualités qui peuvent s'acquiescir!

L'oeuvre de M. Bernard a reçu couronnes sur couronnes et elle les mérite. La dernière publication en date, "La Dame Blanche", connaît un succès qui devra s'amplifier. Ce livre mérite la faveur du grand public et des amis de l'Histoire.

A.T.

ÉCOLE NORMALE LAVAL, QUEBEC

Professeurs depuis son établissement jusqu'à nos jours.

(1857 - 1928)

J'ai cru intéresser les anciens élèves de l'Ecole Normale Laval en dressant la liste des principaux professeurs qui ont enseigné dans cette institution pédagogique, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Les noms de ces éducateurs, dont la grande majorité, hélas! est disparue, évoqueront chez chacun de chères reminiscences... Pour ma part, en faisant ces recherches parfois onéreuses, en recueillant ces divers renseignements relatifs au personnel passé et présent de l'Ecole Normale Laval, ma pensée me reportait au temps où j'étais élève-maitre, et je revoyais, en mon Alma Mater, tous les professeurs de ce temps, enseignant, du haut de leur chaire, avec un dévouement infatigable, préoccupés qu'ils étaient de nous donner la meilleure formation pédagogique. De ces maîtres, sans oublier les regrettables défunts, je conserve un souvenir reconnaissant. Fils d'un ancien professeur (à l'in élève, lui-même) et d'une élève de l'Ecole Normale

Laval, petit-fils d'un des premiers professeurs de la même institution, M. J.-B. Cloutier, c'est avec une émotion facile à comprendre que j'ai dressé, au prix de longues recherches, la liste qui suit:

M. l'abbé Edouard-Jean Horan, 12 mai 1857 au 23 avril 1858. Décédé le 15 février 1875.

M. François-Xavier Toussaint, 12 mai 1857 à 1895. Décédé le 2 décembre 1895.

M. Joseph-Émile de Fenouillet, 12 mai 1857 au 25 juin 1859. Décédé le 25 juin 1859.

M. Félix-Emmanuel Juneau, 12 mai 1857 au 2 décembre 1859. Décédé le 16 février 1886.

M. Andrew Doyle, 12 mai 1857 au 1er novembre 1864. Décédé en novembre 1904.

M. Pierre-Louis Morin, 12 mai 1857 au 15 septembre 1857. Décédé le 5 septembre 1885.

M. Ernest Gagnon, 12 mai 1857 au 28 août 1875. Décédé le 15 septembre 1915.

M. J.-P.-M. Lecourt, 15 septembre 1857 au 15 juillet 1858.

M. Adam Tuois, 1er octobre 1857 au 1er octobre 1858.

M. l'abbé Jean Langevin, 23

avril 1858 au 1er mai 1867. Décédé le 26 janvier 1892.

M. l'abbé Jean-Baptiste-A. Ferland, de 1858 à 1859. Décédé en janvier 1865.

M. Napoléon Lacasse, 22 octobre 1858 à 1898. Décédé le 4 avril 1907.

M. Jean-Baptiste Cloutier, 25 novembre 1859 au 30 juin 1891. Décédé le 28 janvier 1920.

M. Norbert Thibault, 28 septembre 1860 à octobre 1871. Décédé vers 1877.

M. James Donnelly, 28 septembre 1860 au 1er juillet 1861.

M. Daniel McSweeney, 13 décembre 1864 à 1887. Décédé le 12 juin 1903.

M. F.-Narcisse Fortier, 1er mai 1867 à septembre 1867.

M. l'abbé Thomas-A. Chandonnet, septembre 1867 à 1870. Décédé le 4 juin 1881.

M. Fortunat Rouleau, 30 octobre 1867.

M. l'abbé Pierre Lagacé, janvier 1870 au 6 décembre 1884. Décédé le 6 décembre 1884.

M. Joseph Létourneau, 27 octobre 1871 au 20 octobre 1899. Décédé le 1er septembre 1906.

M. P. Hudon, 29 octobre 1872 à 1873.

M. Rosario Saucier, 26 août 1873.

M. l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau, 1875, encore en exercice.

M. Gustave Gagnon, 28 août 1875 à août 1916.

M. Pierre-M.-A. Genest, 29 novembre 1875 à novembre 1877.

M. Charles-Albert Lefebvre, 12 novembre 1877 à mai 1912. Décédé le 18 juillet 1922.

M. J.-David Frère, 10 janvier 1884 au 4 mai 1927. Décédé le 16 mai 1927.

M. l'abbé Louis-Nazaire Bégin, janvier 1885 au 28 octobre 1888. Décédé le 18 juillet 1925.

M. John Ahern, 1er septembre 1887, encore en exercice.

M. l'abbé Louis-Alphonse Caron, 1888 à 1903; 15 juin 1906 au 9 juin 1927. Décédé le 9 juin 1927.

M. Charles-Joseph Magnan, 1er septembre 1889 au 5 janvier 1911.

M. Nérée Tremblay, 10 septembre 1898, encore en exercice.

M. Thomas Blais, 20 octobre 1899 au 20 mai 1910. Décédé le 20 mai 1910.

M. l'abbé J.-B. Paradis, septembre 1903 au 21 juillet 1905.

M. Antoni Lesage, 1er septembre 1904 au 1er novembre 1909.

M. Georges-Albert Brûlé, 10 décembre 1909, encore en exercice.

M. Joseph-S.-N. Turcotte, 29 octobre 1910 à octobre 1915.

M. Léopold-S. Langlois, 1er janvier 1911 à 1915.

M. René-A. Fréchet, 31 mai 1912 à juin 1914.

M. Joseph-Honoré Jobin, 20 février 1915, encore en exercice.

M. Bernard-Oscar Filteau, 1er septembre 1915 au 16 octobre 1925.

M. J.-Emile Vallières, 1er septembre 1915 à 1916. Décédé en 1916.

M. Henri Gagnon, août 1916, encore en exercice.

M. J.-Zoël Tousignant, 1er septembre 1916, encore en exercice.

M. J.-Philippe Garneau, 1er juillet 1921, encore en exercice.

M. J.-Alphonse Gagnon, 1er septembre 1921 à octobre 1922.

— Décédé le 25 octobre 1922.

M. l'abbé Jean-Joseph Dubé, 15 août 1922, encore en exercice.

M. Roch Létourneau, 6 septembre 1922, encore en exercice.

M. Pierre-Paul Magnan, 7 octobre 1925, encore en exercice.

M. Eugène Badaux, 15 octobre 1925, encore en exercice.

M. Lucien Gravel, 6 juin 1927, encore en exercice.

L'Ecole Normale Laval, sous l'excellente direction de son vénéré principal, Mgr Th.-G. Rouleau, P.A.A., secondé par son distingué assistant-principal, M. l'abbé Jean-Joseph Dubé, est le champ d'action des professeurs actuels de cette maison d'éducation, qui, fidèles aux traditions établies, s'efforcent de suivre la trace de leurs méritants prédécesseurs.

Pierre-Paul Magnan, Professeur à l'Ecole Normale Laval de Québec, Québec, 25 février 1928.

"De l'Enseignement Primaire, mars 1928.

"L'affranchissement de soi est une oeuvre de longue haleine, une oeuvre qui demande beaucoup de soin et qui exige une connaissance très précise des ressources psychologiques."

o-o-o

"Ce qui constitue la grandeur de la personnalité humaine c'est la liberté et la maîtrise de soi."

VIELLFS CHOSES

LA ROMANCE DU LIN

Pour le rouissage du lin, les tisserands flamands avaient autrefois des eaux d'une vertu secrète et profonde. Sur de gros charlands qui s'enfonçaient peu à peu dans les rivières, ils accumulaient les herbes rousses, elles subissaient pendant des jours et des jours l'action bienfaisante des éléments dissous dans les courants.

Nos ancêtres n'avaient pas cette ressource. Lorsque le lin était mûr, ils l'arrachaient et le laissaient sur le champ. Là, les tiges sèches subissaient pendant des semaines l'action des abondantes rosées, des pluies incessantes, du soleil qui perce quelquefois à travers notre mélancolique atmosphère d'automne.

On recueillait ainsi le lin sur le chaume pour le transporter dans les batteries. Les fileux agiles et durs entraient en action. Ils frappaient d'un grand bruit rythmique et incessant, claquant dans l'air humide. Car la graine de lin est précieuse pour les maladies de l'homme et l'industrie en offrait aussi des prix rémunérateurs et encourageants.

Puis un bon jour de la mi-octobre, un jour de grâce fétière et fanée, il fallait se mettre à la besogne principale. Autour de la maison, la gelée avait humecté la terre et formait une boue noire et visqueuse. L'herbe séchée n'avait plus aucune beauté. Elle était terne, sale, sans éclat. La chute des feuilles dévoilait les lépres des maisons, des fours et des granges. On recommençait à voir très loin dans l'horizon dépeuplé, simple. Tout était laid sur la terre; mais l'atmosphère avait une douceur cristalline et une sorte d'éclat froid qui compensaient la perte de l'été.

Le paysan se mettait à l'oeuvre de bon matin pendant que la gelée blanche fondait aux pointes sèches de l'herbe. Il creusait une longue fosse, profonde d'un pied environ, assez large. A chaque extrémité, il plantait de courtes branches qui se terminaient en fourches. Et sur les fourches, il posait des gaules droites.

Tout le long de la fosse il allumait un bon feu de rondins de brouillard, égal et pétillant. Les flammes pâles montaient dans le grand jour avec la fumée légère qui s'éparpillait. Et pour les protéger contre les vents, on garnissait chaque côté de la fosse d'une large planche.

Le grand travail commençait. L'homme prenait les brassées de lin, les déposait sur les gaules au-dessus du brasier ardent. Là, il les regardait sécher d'un regard prudent. Car le feu se communiquait aux herbes, souvent. Vite, il fallait les saisir, les plonger dans un grand bassin d'eau, les remettre sur le séchoir, les retourner toutes, saisir le moment où elles étaient pour les jeter aux brayeurs groupées à l'entour, actives et vigilantes. Car l'homme ne maniait pas la braye de bon coeur; comme un chien qui va à la chasse malgré lui n'est pas chanceux, on le laissait poursuivre le cours de ses besoins ordinaires.

Et Clip, clap, clap, les brayeurs claquaient, et les chevenettes volaient. Clip, clap, clap, le grand bras manié avec vigueur et vitesse montait et descendait sur la tête du chevalet. Deux ou trois coups rapides et secs, et l'on secouait la poignée de tiges sur les montants du chevalet. Le lin se décolorait — les écorces tombaient. Clip, clap, clap sur un bout des tiges, sur l'autre bout, et naissait lentement à la lumière du monde, par les jours pâles d'automne, la filasse grise qui s'entassait dans les paniers par poignées longues et chevelues.

C'était la naissance de la toile, en plein air, dans le triste décor où la nature pleurait sa beauté perdue. Ainsi pendant toute la journée, sous le soleil sans chaleur, l'homme s'agitait auprès de la fosse fumante, les femmes s'acharnaient, ayant aux bras des brayes solides et massives.

Car les femmes voient mieux que l'homme la valeur de ce don inestimable, le lin des toiles futures. — Pour lui, elles avaient des précautions et des douceurs infinies. Elles voyaient déjà en imagination ses transformations, ses brillants

avatars, et dans la terne filasse respectaient les oeuvres de l'avenir. Du cocon dépourvu de beauté sortait le brillant papillon coloré.

Après avoir brayé ce lin sans attrait, elles s'armaient encore de longs couteaux de bois. Elles faisaient passer lentement une couette de filasse sur le barreau supérieur d'une chaise et frappaient frappaient encore, de leur long couteau. C'était l'écochage destiné à chasser les dernières miettes d'écorce, les petits nœuds de chevenotte qui restaient pris dans le duvet Moëlleux.

Les femmes s'enroulaient autour de la main un des bouts de la couette et la soumettaient au martyre du peigne, la traînaient sur la claie avec une énergie et une tendresse infinies. Elles la peignaient comme elles peignaient leurs cheveux, avec autant de prudence et de joie. Peu à peu, la filasse composée des brins les plus longs, la filasse la plus belle restait en leurs mains, pendant que s'accumulait par terre l'étope modeste et inférieure. Celle-ci n'aurait jamais que de médiocres destinées. On en ferait des tissus roides et grossiers pendant que la première composerait les draps fins, les serviettes résistantes. On filerait celle-ci toute mouillée en se mettant un tablier de cuir sur les genoux; mais l'autre n'était jamais filée qu'à sec, jamais elle ne connaîtrait cet honneur suprême d'être le blanc et fin fil à coudre enroulé autour des cannelles légères.

Les échevaux de fils de lin étaient encore de couleur peu attirante. Ils n'étaient pas blancs comme neige et conservaient de leur prison dans les tiges une teinte sale. Par la souffrance et les douleurs, il fallait les acheminer vers la perfection suprême.

Dans une grande cuve percée à sa base, on entassait alors les échevaux croisés l'un sur l'autre. A côté, pendue à la crémaillère, bouillait une forte lessive dans un grand chaudron. Un petit baquet de bois était tout prêt sur la table. L'une des douves était plus longue que les autres, taillée en forme de poignée. La femme s'en armait, puisait la lessive bouillante, la lançait sur les échevaux. La lessive s'écoulait, et recueillait tout de suite, allait bouillir encore dans le grand chaudron, elle imbibait à nouveau les échevaux, s'écoulait lentement, revenait dans le chaudron, accomplissait pendant des heures incessantes sa navette rapide et légère.

Besogne fastidieuse. Les jours passaient ainsi, quatre ou cinq, avant que le fil eût acquis sa blancheur immaculée.

Mais alors il resplendissait de son éclat fin, il rayonnait de blancheur partout. Il était prêt pour le métier qui sommeillait en l'attendant, où il devait s'entrelacer,

s'unir intimement pour former les longues pièces de plusieurs aunes, d'un tissu souple et doux parfois comme de la soie fine.

Le Devoir

Conserve d'Oranges

Les oranges nous arrivent en masse des pays du soleil, que leur écorce lumineuse évoque... Profitons-en pour en conserver quelques douzaines, qui nous seront d'un beau secours dans la préparation des gâteaux et entremets de l'année.

Et d'abord, après leur avoir fait une incision du côté de la queue, jetons-les dans une bassine d'eau bouillante, que nous retirerons immédiatement du feu. Nos oranges mijoteront là pendant quelques minutes, cinq au maximum, puis dans un bain d'eau froide pendant un quart d'heure. Ensuite, elles seront égouttées et jetées dans un sirop de sucre au lissé, dans lequel elles devront bouillir pendant deux ou trois minutes. Ceci fait, nous les verserons dans un récipient assez creux, avec le sirop de sucre pardessus.

Après avoir attendu là pendant douze heures, nos oranges seront

transvasées et le sirop reporté sur le feu, où il devra atteindre un degré de cuisson plus avancé que le précédent; à ce moment, nouvelle ébullition des oranges, aussi brève que l'autre.

Egouttons-les à nouveau et introduisons-les dans un bocal, que nous achèverons de remplir avec de l'eau-de-vie et du sirop de sucre.

"La réflexion méditative est d'une fécondité merveilleuse en résultats: elle donne naissance à d'amples mouvements affectueux; elle transforme en résolutions énergiques les velléités, elle neutralise l'influence des suggestions du langage et de la passion; elle permet de plonger dans l'avenir, un regard lucide. La réflexion méditative est la grande libératrice, elle nous permet de résister au bouillonnement des sentiments, des passions, des idées qui se ruent, sans ordre vers la lumière de la conscience. Elle permet aussi que nous nous arrêtons au milieu du torrent des excitations issues du monde extérieur et ce pouvoir de se reprendre, de demeurer soi-même, est une cause féconde de bonheur.

"Il faut du recueillement pour que notre personnalité s'organise lentement en belles habitudes énergiques."



La solide popularité de notre commerce repose sur—"SERVICE, QUALITE ET SATISFACTION."

GROS ET DETAIL



Portes en B.C. Fir, Bois de Colombie Joint V., Epinette pour Planchers, Bois Carré, Papiers à Couverture, etc..

The Howe Lumber Co. LIMITED

253, rue Bellefeuille, Tél. 1367 Demandez nos prix. Succursales à Shawinigan Falls et à Chicoutimi.

REMEDE DE FAMILLES

Grande vente du fameux remède indien "LE PURIFICATEUR DU SANG" No 9033, enregistré, composé d'herbes médicinales choisies, exotiques et domestiques.

Pour tous maux du foie, du rein, la bile, les nerfs, les vers. \$2.00 LE PAQUET.

La Médecine Indienne Enrg.

4, rue Richard, 2e plancher, à droite LES TROIS-RIVIERES. Tél. 2298 w

MEMBRES DU COMITÉ D'HONNEUR POUR L'AIDE AU SÉMINAIRE ET POUR LA FONDATION DE L'AMICALE

Sa Grandeur Monseigneur FRANÇOIS-XAVIER CLOUTIER, Evêque des Trois-Rivières.

Sa Grandeur Monseigneur A.-O. COMTOIS, Evêque de Barca, Auxiliaire des Trois-Rivières.

L'Honorable RODOLPHE LEMIEUX, Président de la Chambre des Communes.

L'Honorable AIMÉ MARCHAND, Juge de la Cour Supérieure.

L'Honorable Sénateur N.-A. BELCOURT.

L'Honorable Sénateur H.-S. BÉLAND.

L'Honorable Sénateur JACQUES BUREAU.

L'Honorable J.-A. TESSIER, Président de la Commission des eaux courantes.

L'Honorable L.-P. NORMAND, M.D.

L'Honorable P.-R. DU TREMBLAY, Conseiller Législatif.

Son Honneur M. ARTHUR BETTEZ, Député et Maire des Trois-Rivières.

M. L.-A. DESAULNIERS, Député fédéral de Champlain.

M. MAURICE DUPLISSIS, Député provincial des Trois-Rivières.

M. J.-A. FRIGON, Député provincial de Saint-Maurice.

SHAWINIGAN GRAND'MERE ET LA REGION

Shawinigan

Belle victoire des Canucks sur les Zouaves

Dans une partie de la Ligue de Hockey de la Cité, les Canucks ont lundi soir, battu les Zouaves par 4 à 0.

Les deux équipes se firent une lutte serrée, surtout dans la première et dans la troisième période. L'unique point de la première période fut score par MacDonald pour les Canucks après cinq minutes de jeu. Malgré de belles attaques combinées de R. Hébert, St-Pierre, Proulx et Lapierre sur les buts de Doyon, il leur fut impossible de prendre ce dernier en défaut et d'égaliser le score.

Le deuxième vingt fut tout à l'avantage des Canucks pour lesquels Hughes compta une fois et Doucet deux fois. Alors qu'il ne restait qu'une minute de jeu, Geoffroy réussit à score pour les Zouaves en logeant la rondelle dans les filets de Doyon sur un beau lancer de côté.

Le jeu fut très serré dans la dernière période; les Zouaves attaquent furieusement et maintinrent presque constamment le jeu sur le terrain de leurs adversaires, qui ne parvenaient que difficilement à les tenir en échec. Doyon se distingua par de superbes arrêts sur des lancers très durs de R. Hébert, St-Pierre et Proulx qui plusieurs fois furent sur le point de compter. Enfin, après bien des efforts infructueux, Proulx parvint à score un deuxième point pour les Zouaves alors que se trouvant à quelques pieds seulement des buts des Canucks, il s'empara de la rondelle sur une belle passe de R. Hébert et la lança avec force, dans les filets de Doyon qui ne put sauver. Quelques secondes plus tard, la partie prenait fin avec un score de 4 à 2 en faveur des Canucks.

Cette victoire des Canucks les placent sur un pied d'égalité avec le Baseball et le championnat de la Ligue se décidera dans une prochaine rencontre de ces deux équipes.

Canucks	Zouaves
Doyon	but
Hughes	défense
Doucet	défense
MacDonald	centre
Crutchfield G.	aile dr.
Crutchfield N.	aile ga.
Anderson	subs.
Webb	subs.
McWilliams	subs.

Arbitre: V. Danis. Sommaire: 1ère période, Canucks, MacDonald; 2e période, Canucks, Hughes; Canucks, Doucet; Canucks, Doucet; Zouaves, Geoffroy; 3e période: Zouaves, Proulx.

Soirée de la Société St-Jean-Baptiste

Dimanche soir, 11 mars, à huit heures, aura lieu, à la salle du Poste No 1, la cérémonie d'installation des officiers de la section locale de la Société St-Jean-Baptiste.

Shawinigan aura l'honneur d'avoir, à cette occasion, la visite du Président Général de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, M. Léon Trépanier, qui sera accompagné par M. Francoeur, conférencier et l'opagandiste de la Caisse Nationale d'Economie.

Un très joli programme musical sera exécuté au cours de la soirée par des artistes locaux ainsi que par l'Union Musicale de Shawinigan, sous la direction de M. le Professeur Ph. Filion.

Cette soirée sera la première manifestation publique à Shawinigan de notre grande et belle Société Nationale, aussi le public est-il cordialement invité à y assister en foule! L'entrée sera absolument gratuite.

Grand'Mère

Faits divers au sujet du pont

Lettre de M. J.-D. McDonald & Co., Ltd, offrant leurs services pour l'analyse des matériaux et pour la surveillance des travaux du pont projeté. Sous considération.

Lettre de M. Ivan-E. Vallée, ingénieur en chef du Département des Travaux Publics, de Québec, concernant le choix des ingénieurs qui auront charge de la surveillance des travaux du pont.

Lettre de M. Arthur-L. Desautels, député de Champlain à Ottawa, au sujet de la contribution demandée au Gouvernement fédéral pour le pont et la question de la navigation sur la rivière St-Maurice.

L'heure d'été

Lecture d'une lettre du secrétaire de la Railway Association of Canada, demandant l'attitude que prendra le conseil au sujet de l'heure d'été. Cette question reste sous considération.

Faits divers

Lecture d'une lettre de M. H.-M. St-Cyr, concernant une entente à intervenir entre la Corporation et lui-même au sujet d'une servitude d'égouts sur ses propriétés de la rue St-Jacques.

M. le maire J.-E. Guibord fait rapport au conseil de ses récents voyages à Québec et à Montréal au sujet du projet de pont.

Ouverture par le Gérant M. Bernier, de soumissions pour 250 minots d'avoine pour les chevaux de la Corporation. —MM. Philias Vincent et J.-D. Matteau obtiennent chacun une commande de 125 minots d'avoine No 3, Canadien West reconditionné au prix de leur soumission respective.

Un sourd-muet traduit en cour

Un sourd-muet du nom de Alphonse Moreau, domicilié à St-Jean-des-Piles, a comparu dernièrement devant le Recorder Lafond, siégeant comme juge de paix, pour répondre à l'accusation de vol dans un camp de billots situé à quelques milles de St-Jean-des-Piles.

La plainte fut déposée par M. Joseph Marcouiller, de la même paroisse.

Le prévenu ayant été trouvé coupable fut condamné à un mois de prison qu'il purgera dans la prison commune du district, aux Trois-Rivières.

Il obtient le contrat

M. Arthur Gagnon, entrepreneur-électricien de cette ville vient d'obtenir le contrat des changements et améliorations au système d'éclairage de l'église St-Paul. Il y eut trois soumissionnaires dont M. Eugène Garon, de cette ville et M. Léon Badaux, des Trois-Rivières.

Marque de confiance à un concitoyen

M. le notaire J.-H. Desroches, de cette ville passe la semaine à St-Stanislas de Champlain pour le règlement de la succession de feu M. Adélard Gagnon. Le fait d'avoir choisi notre éminent concitoyen pour le règlement d'une affaire aussi importante prouve toute la confiance et la haute estime dont jouit M. le notaire Desroches en cette ville et à l'étranger. Durant son absence M. le notaire Dostaler aura seul charge du bureau de la société, à Grand'Mère.

Amicale qui succède à l'Association des Anciens.

L'Association des Anciens élèves qui s'était formée en vue des fêtes du 25e anniversaire de la fondation de notre Académie Commerciale vient de remettre sa tâche entre les mains de "l'Amicale" des élèves de cette institution.

Retraites à St-Jean-Bte et à St-Paul

La grande retraite annuelle des paroissiens de St-Jean-Baptiste de Grand'Mère aura lieu la semaine prochaine. Elle commencera dimanche le 11 mars pour se terminer le dimanche 18 mars.

A St-Paul de Grand'Mère, la retraite paroissiale durera quinze jours et aura lieu dans les deux dernières semaines du Carême.

Deux appels des pompiers

Dans la journée de dimanche, alors qu'il faisait gros vent, nos pompiers furent appelés en hâte deux fois consécutives. La 1ère fois chez M. Wilfrid Grenier, rue Van Horne, pour tuyau surchauffé et la 2e fois, chez M. Frank Trépanier, rue Victoria, pour feu de cheminée. Heureusement qu'il n'y eut aucun cas grave.

Nos Zouaves au Lac à La Tortue

Un groupe important de membres de l'Association des Zouaves de notre cité sont allés à Lac-la-Tortue ces jours derniers, donner une soirée comique et musicale au bénéfice de l'église de cette paroisse.

Cette soirée présidée par M. le curé D. Guillemette obtint un franc succès. En outre d'un bon programme musical, il y eut des déclamations par M. Jean-Chris Blais et deux comédies jouées par MM. Fred Villemure, Arthur Grenier, Aimé Melançon, Jos.-A. Matteau, Willie Goyette et Joseph Deschamps.

Euchre de famille chez les Zouaves

Les Zouaves de notre ville ont donné récemment au manège un grand Euchre de famille pour l'avantage de tous les membres et leurs familles. Cette fête obtint un franc succès.

En outre des cartes il y eut un beau programme de chant et de musique. Il y eut solo d'égoïne par M. J.-B. St-Arneault, accompagné au piano par M. Valmore Petit; solo de cornet par M. Ernest Mercier, accompagné au piano par M. Frank Meerbergen, et le clou de la soirée fut l'interprétation d'une belle comédie par MM. J.-G. Neault, Alfred Villemure, Henri Neault et J.-B. St-Arneault.

Les gagnants des prix, aux cartes furent: Mme Donat Villemure, 1er prix; M. Edgar Simard, 2e prix; Mlle Bella Demers, 3e prix; Mlle Blanche Rivard, 4e prix; Mlle Yvette Gingras, 5e prix; Mme Albert Lafond, 6e prix; M. Hormidas Héroux, 7e prix.

Prix de consolation gagnés par M. Hervé Carle et Mlle Alice Lambert.

Prix de présence gagnés par Mlles Lucienne Pronovost, Germaine Boiscclair, Cécile Deschamps, Mme Arthur Grenier, M. Félix LeBlanc, M. Arthur Dupont et Mlle Jeannette Grenier.

Un prochain Euchre de famille aura lieu dimanche prochain, le 11 mars.

La Compagnie Laurentide, de Grand'Mère, en 1ère place dans un concours pour la prévention des accidents.

La rapport final du concours organisé récemment par le Pulp & Paper Magazine parmi les industries de pulpes et de papier du Canada qui ont le meilleur pourcentage de prévention d'accidents vient d'être publié. Ce rapport fait voir que sur 23 compagnies concurrentes la Laurentide Co., Ltd, de Grand'Mère arrive première dans la Classe "A". La International Paper de Hawkesbury arrivant en 7e place et la St. Lawrence Paper Mills, des Trois-Rivières, en 10e position.

Ces résultats splendides font voir que notre principale industrie, à Grand'Mère s'occupe activement du bien-être de ses ouvriers et un département spécial a été organisé depuis plusieurs années, sous la gérance de M. J.-H. Turner qui s'occupe exclusivement de "préventions" contre les accidents. C'est dire qu'une grande part de ces succès sont dus au magnifique travail de M. Turner et de la coopération étroite qui existe entre les ouvriers et ce département.

Beaux résultats d'une Tombola organisée par les Zouaves de Grand'Mère

La grande Tombola organisée récemment par les Zouaves de notre ville au bénéfice de leur oeuvre a donné des résultats qui dépasseront toutes espérances. Les recettes se chiffrent à peu près à \$1,000. Nous donnons ci-dessous la liste des présidentes des tables et leur ordre de mérite.

Mme Alfred Villemure s'est classée première avec une recette de \$243.08. Elle avait comme assistante Mme Léo. Lavallée.

Mme Raoul Lord s'est classée en 2e position avec une recette de \$184.04, avec comme assistantes Mme Zéphyr Bordeleau et Mlle Neault.

Mme L. Chainé s'est classée en 3e position avec une recette nette de \$106.95, avec comme assistantes Mme Hermann Bruneau et Mlles Casaubon.

Mme Charles Therrien, s'est classée en 4e position avec une recette de \$85.97, avec comme assistante Mme H. Girard.

A la raffle, Mlle Elmira Laverne s'est classée première, Mlle Yvette Gingras, en 2e position; Mlle Madeleine Bernard, 3e; Mlle Marie-M. Côté, en 4e position et Mlle Cécile Lafrance, en 5e position.

Mme Albert Lafond était présidente de l'organisation de cette Tombola et le secrétaire en était M. Fred. Villemure.

Mlle A. Lamirande et Mme Aimé Bilodeau, s'occupaient de la Pêche; Mlles Cécile Landry, Yvonne Lord et Germaine Desbiens, s'occupaient du restaurant; Mlle Cécile Bruneau et M. Léon Julien s'occupaient de la Poste. Mme J.-L. Champigny et Mlle Georgette Maltais tenaient la caisse.

Les recettes nettes se chiffrent à la somme exacte de \$931.89—C'est un beau succès dont on raison d'être fiers les organisateurs et toutes les personnes qui se sont dévouées pour cette tombola.

Au Conseil Municipal de Grand'Mère—M. Georges Trotter élu pro-maire.

Lors d'une dernière assemblée du Conseil Municipal de notre cité, M. l'échevin Georges Trotter a été nommé pro-maire pour les prochains trois mois (mars, avril et mai) en remplacement de M. l'échevin J.-O. Pelletier.

Réclamation pour accident

Le secrétaire a donné communication d'une lettre de MM. Desllets & Asselin, procureurs de M. Nazaire Levasseur au sujet d'un accident survenu à l'épouse de ce dernier en tombant sur le trottoir de la corporation. Cette question est référée à la compagnie d'assurance en garantie et au Gérant pour enquête et rapport.

Amélioration de la route de LA TUQUE

Lecture est faite d'une demande de la Corporation municipale de St-Jacques-des-Piles, réclamant la coopération du conseil municipal de Grand'Mère au sujet de l'amélioration de la route Trois-Rivières à La Tuque, via St-Jacques-des-Piles.

A ce sujet le conseil vote unanimement la résolution suivante: "Considérant que l'amélioration de la côte de la Pointe à la Mine, à St-Jacques-des-Piles permettrait de raccourcir le trajet de la route Trois-Rivières - La Tuque et offrirait beaucoup plus d'intérêt aux touristes;

A ces causes il est proposé que ce conseil appuie la demande du conseil de la Municipalité de St-Jacques-des-Piles et prie l'Honorable Ministre de la Voirie de fournir les crédits nécessaires à l'amélioration de la Côte de la Pointe à la Mine, à St-Jacques-des-Piles. Copies de cette résolution seront envoyées à l'Honorable Ministre de la Voirie, à M. W.-P. Grant, M.P.P., et au secrétaire de la Municipalité de St-Jacques-des-Piles.

Propos Littéraires

"LA PENSION LEBLANC"

Roman par M. Robert Choquette

Depuis les temps reculés du roman de la Rose et du Renard, ce genre littéraire a subi bien des évolutions qui à chaque moment de l'histoire, ont marqué les étapes successives de la civilisation; comme aussi d'ailleurs de Balzac à Bourget, nous ont été relatés les différentes phases de la "Comédie humaine."

D'un autre côté, sur nos rives laurentiennes, le roman canadien, héritier du grand siècle et du Romantisme, a lentement tout d'abord, lui aussi depuis Marmette, sensiblement progressé, puis renouvelant sa manière en de récentes et nombreuses publications, voit devant lui s'ouvrir un brillant avenir, aspirant les plus beaux espoirs.

"La pension Leblanc," ce roman vient de paraître aux éditions du Mercure, par M. Robert Choquette, œuvre avec plusieurs de ses émules parus en ces derniers temps une ère nouvelle et de floraison inaccoutumée. Ce jeune littérateur s'était acquis avec un premier recueil de poésies intitulé "A travers les vents," une juste notoriété, en faisant le favori des muses.

Mais la jeunesse est audacieuse, "fortuna juvat." Il nous donne, aujourd'hui, un premier roman, lequel sera suivi de plusieurs oeuvres similaires. Disons tout de suite, que ce premier essai dans le genre de la fiction, n'est pas un coup de maître, et n'offre pas les qualités voulues; que le récit parfois traîne en longueur, qu'il se perd en d'interminables dépressions qui entravent et paralysent l'action principale.

Par ailleurs si l'oeuvre gagnerait infiniment à être plus ordonnée même charpentée, elle n'est pas moins méritoire, écrite dans un style châtié et imagé, nous fait assister à des scènes de mœurs rustiques, lesquelles sont de véritables tranches de vie qui "fleurent" toutes les senteurs du terroir. C'est tout d'abord se détachant comme en relief, cette description de ce coin du pays du Nord, d'une évocation toute poétique.

"Irégulier, percé d'une part d'éclaircies brusques, enfoncé d'autre part en la toile noire des pins où les boulaux tracent des lignes à la craie, ondule ce pays du "Petit Nord" des Laurentides. En revanche, c'est le triomphe du feuillage, le revêtement de l'oeil. Ses arbres se pressent les uns sur les autres, pareils à une longue armée formidable aux cuirasses vertes et par de là ces premières rangées d'aubaines et d'épinettes et de sapins

bleutés, là-bas tout alentour avec leurs laes en étages, les pics chevelus se dressent colosses de la nature éternellement tranquilles, debout dans leur beauté sereine."

"La pension Leblanc" avec ses habitués nous est au cours du récit abondamment décrite, mais ses hôtes privilégiés, principaux personnages du roman, sont le fameux "Rosaire," le beau gars du village et "Marcelle Nantel," une jolie Montréalaise, en villégiature à St-Vivien, ce coin perdu des Laurentides, où elle est venue passer un peu de temps, prononcer son incunable nostalgique. L'on a d'ailleurs la forte impression que l'auteur s'est attaché avec une sorte de prédilection à nous dépeindre cette âme féminine que la souffrance n'a pas encore effleurée. "Quiconque n'a pas souffert..."

De la rencontre fortuite de ces deux êtres va naître ce drame d'âme et de sensibilité, assistant l'auteur qui employant la méthode introspective s'en sert avec un grand bonheur d'expression, tout en se montrant quelque peu novice à disséquer le coeur humain.

Néanmoins ce portrait de Marcelle Nantel, l'héroïne de cette romanesque aventure, est d'une fine et subtile analyse: "Elle avait quelque chose de bien plus fort que la seule beauté de la femme, dans sa pleine éclosion et éliminant d'elle un charme magnétique qui enveloppait comme des mailles. Il y avait de l'indifférence mélancolique dans les yeux gris aux cils épais, elle semblait regarder toujours au delà des choses plus loin que la vie."

Puis ce trait distinctif pouvant harmoniser tout son être: "Elle aurait fallu à Marcelle un grand amour, une grande douleur, à la rigueur un art, au moyen duquel elle eût pu s'extérioriser, quelque chose enfin qui eût pu balayer en ouragan tous ces chagrins vagues, tous ces maux qui la déchaînaient."

Et maintenant pour ce "Rosaire," nature fruste, mais vibrante tout de même devenu soudainement au hasard d'une rencontre, passionnément amoureux: "Était-ce un rêve? il la voyait devant lui. Elle avait pris son bras. Il eût perçu son parfum, sa manche le parfum qu'elle aurait laissé..."

Il ne distinguait plus si c'était un ravissement ou une torture?

Que d'autres passages significatifs, il y aurait à citer qui sont de véritables coups de sonde, à noter aussi les scènes de mœurs, les dialogues surtout car l'auteur s'entend à faire parler nos gens et c'est peut-être avec l'expérience de la vie pour un jeune écrivain, une promesse d'avenir.

Comme aussi, il sait en quelques lignes résumer toute l'oeuvre, nous révéler tout le noeud de l'action principale. "Mais Marcelle, malgré elle, mesurait le mal qu'elle avait fait. Comment Rosaire pourrait-il jamais l'oublier, elle? Son influence n'allait-elle pas couvrir d'ombre les meilleures années du jeune homme?"

La vie est féconde en ces sortes d'avertissements. Aussi exaltant, aux échos, sa plainte, le coeur meurtri, il écrivait sa "lettre d'amour": "A quoi bon cette nature tranquille et si belle; ces aurores,

ces crépuscules roses, ces arbres, ces fleurs, cette verdure, ces mille beautés, enfin dont les champs abondent, si pour les goûter je suis seul... Sans votre présence, mon âme, est une morne solitude, un désert stérile."

Alors nous revenons à l'esprit la plainte nostalgique des âmes poétiques: "Sans toi! Sans toi, ô ma bien-aimée et tout est dépeuplé!"

Cette finale triste, qui apporte aussi un bref dénouement à cette histoire vécue, évoque ces vers du poète qui pareils à une douce mélodie chantent en notre mémoire, et résonnent "à travers les vents."

Musique aux cheveux blancs. Poésie aux yeux noirs, vous avez pris mon coeur et partagé ma vie, et j'ai quelquefois peur de mon âme ravie, tant je trouve d'amour dans mes vers fervents..."

Telles sont les fugitives impressions que nous a fournies la lecture de ce roman du terroir, le premier d'une série en préparation où l'auteur de toute la ferveur de son âme sensible, communiant à la beauté sereine et vivifiante des choses de "chez-nous" s'exalte avec son héros dans l'honneur de souffrir et d'aimer sans espoir de retour.

—J.-A. Lesage
25 janvier 1928.

BATISCAN

Naissances

Joseph-Hervé-Gérard, fils de Arthur Marchand, baptisé le 29 février.

Parrain et marraine: M. et Mme Hervé Toupin, de Champlain.

Banque Provinciale du Canada

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus \$ 5,810,000.00
Actif total (au 30 nov. 1927) \$50,716,000.00

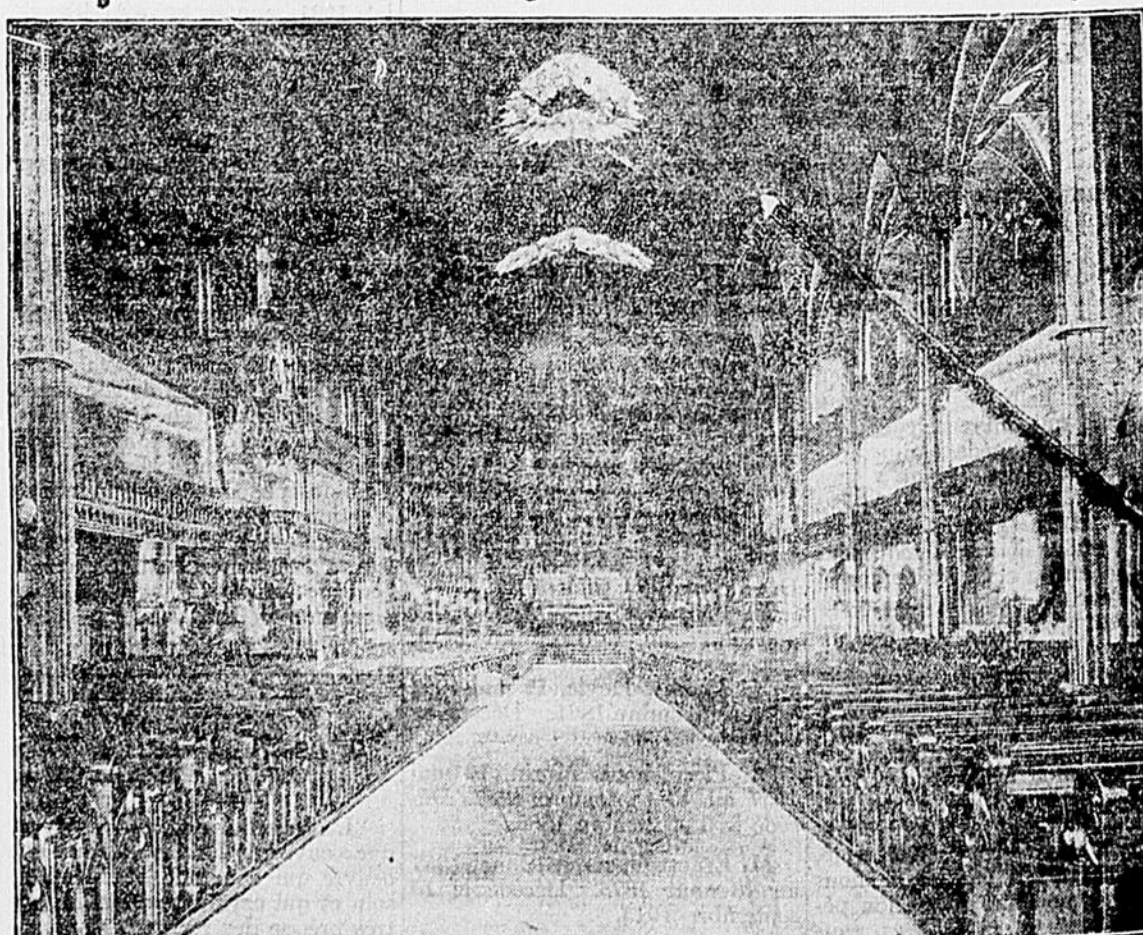
N.B.—Cette banque est la seule au Canada ayant institué un Bureau de Commissaires-censeurs composé de sept membres et dont les fonctions consistent à s'assurer que la Banque possède en tout temps, des valeurs liquides pour un montant égal à au moins 50% de ses dépôts d'épargne.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

Président du Conseil d'Administration
L'HONORABLE SIR HORMISDAS LAPORTE
1er Vice-président 2e Vice-président
M. TANCREDE BIENVENU M. S.-J.-B. ROLLAND
Président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE N. PEROTEAU
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec
Vice-président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE E.-L. PATENAUE
CHS-A. ROY, Gérant général

Deux Succursales aux Trois-Rivières
Angle N.-Dame et Du Platon Angle Lavolette et St-Maurice
HENRI BRUNEAU, J.-F. GUILLEMETTE,
Gérant. Gérant.

L'Eglise Notre-Dame de Montréal



INTERIEUR DE L'EGLISE NOTRE-DAME

Il est peu de temples sur ce continent qui égale en magnificence l'église Notre-Dame de Montréal, dont on aperçoit ici la vaste et somptueuse nef. Comparable aux grandes cathédrales de l'Europe, cette église fait l'orgueil de la métropole du Canada et est visitée chaque année par des milliers de touristes de toutes les croyances. Les cérémonies du culte s'y déroulent avec une pompe extraordinaire, surtout aux grandes fêtes religieuses de l'année. La célébration de la Messe de Minuit y revêt un cachet particulièrement fastueux.

Courtoisie du Pacifique Canadien.

1888 En quarante ans, jamais une vente semblable 1928

ANNONCANT L'OUVERTURE DE NOTRE

Vente de Quarantième Anniversaire

Rayon des Tissus à la verge

Crêpe de Fantaisie

900 verges de très beau crêpe de fantaisie, 36 et 38 pouces de largeur, très en vogue pour robes ou combiner. Marchandise d'une grande nouveauté pour la saison qui vient. Valeur de 1.25 et 1.50 — Spécial

79c

Crêpe Canton

38" LARGEUR

1,000 verges de crêpe Canton, bonne pesanture, 38 pouces de largeur. Les teintes sont: rouge fantôme, créole, vert lichen, rouge grenat, bleu chin-chin, bois de cèdre, main-tenon, et jaune sunni. Valeur: 2.25 à 2.50. Pour notre vente, la verge.

1.49

Crêpe Plat

TOUT SOIE

1,200 verges de CREPE PLAT TOUT SOIE, en vogue pour robes de printemps et d'été. Bonne pesanture. Nuances: créole, japonica, fantôme, gris château palmetto, rouge grenat, bleu chin-chin, bois de cèdre, rouge claret, bleu poudre, bleu marin, noir et blanc. Valeur: 1.90 et 2.25 — Spécial

1.49

3,000 VERGES DE SOIE FUGI

Cette année, nous vendrons durant la vente anniversaire, la soie fugi à un prix ridicule. Largeur 29" et 30 pouces. Dans toutes les nuances imaginables et en vogue pour la saison nouvelle. Venez à bonne heure. Notre prix d'anniversaire, la verge

49c

Crêpe de Chine

800 verges de crêpe de Chine, 36 pouces de largeur. Pour robes ou lingerie. Les teintes sont vert jade, rouge scarlet, henna, buck, bleu royal, tangerine, bois de rose, vin, noir et blanc. Valeur régulière: 1.00 — Notre prix d'anniversaire

70c

Soie Rayon

Communément appelée "Wacosilk," tissée à la Wabasso, en notre ville, 36 et 38 pouces de largeur. Garantie bien se laver. Valeur régulière: 70c. Quinze teintes différentes. Notre prix d'anniversaire, la verge

55c

2 Remarquables Spéciaux au Rayon de la Chaussure

SOULIERS POUR DAMES, il y en a 100 paires. Faits en cuir de couleur ou noir. Tous les genres de talons. Pointures désassorties, dans le lot. Notre prix d'anniversaire, la paire

90c

SOULIERS POUR HOMMES, 100 paires de souliers pour hommes. Faits en cuir de côté, semelles trépointes et talons de caoutchouc. Doublure de cuir solide. Valeurs jusqu'à 4.50. Pointures désassorties. Prix d'anniversaire la paire

1.40

Complets pour Garçons

Un lot de complets de tweed de couleur, pour garçons. Bleu marin, seulement. Deux morceaux — la blouse et le pantalon bouffant. Grandeurs désassorties: 28 à 36. Spécial d'anniversaire.

4.40

PANTALONS

Un lot de pantalons échantillons, faits en tweed. Teintes variées. Grandeurs assorties de 2 à 6 ans. Chacun 50c

Complets de 4 Morceaux

De nouveaux complets du printemps. Faits en tweed de couleur, pour garçons. Blouse à devant simple ou croisé, 1 veste, 1 pantalon bouffant et un pantalon long. Tailles de 26 à 35 — Prix d'anniversaire

9.40

Complets pour Messieurs

Complets en serge bleu indigo, 15 à 16 onces, modèles à devants simples ou croisés. Doublure de satin artificiel. Valeurs de 23.50. Tailles 33 à 42 — Prix d'anniversaire

17.40

PALETOTS

Un lot de nouveaux paletots de printemps, gris et drab. Modèles "slip on" pour jeunes gens. Doublure de soie artificielle — 34 à 42 de grandeur. Prix d'anniversaire

17.40

DES VALEURS INTERESSANTES SUR TOUTES NOS LIGNES DE CHAUSSURES

Souliers

100 paires de souliers en cuir de côté, pour hommes. Semelles trépointes, talons de caoutchouc. Couleur tan. Doublure de cuir. Réguliers: 4.50 — Spécial, la paire

1.40

Pantoufles

150 paires de pantoufles pour dames, fillettes et enfants. Pointure: 4 points bébé, à 7 points pour dames. Bon feutre. Notre prix d'anniversaire

40c

Souliers

POUR FILLETES
Jolis souliers pour fillettes, en cuir verni. Grandeur: 8 à 10 et 11 à 12 — Il vous en coûtera peu pour bien chausser vos fillettes. La paire

90c

Pantoufles

1,000 paires de pantoufles boudoir, en cuir, avec semelles chrome et talons caoutchouc. Toutes les teintes et pointures. la paire.

79c

Souliers

900 paires de ravissants souliers en cuir verni pour dames, quelques-uns aussi en satin. Genre avec la-nière ou "pump." Toute première nouveauté. Tous les genres de talons. Se vendent réguliers: 3.50 et 4.50 — Pas d'approbation, pas de téléphone. La paire

2.95

ACHÉTEZ VOTRE LINGERIE CHEZ FORTIN

Robes de Nuit

Robes de nuit en jersey de soie, finies avec épaulettes descendantes encolure ronde, teintes rose, pêche, mauve, Nil et bleu pâle. Grandeurs: petit, moyen et grand. Prix régulier — de 3.95 — Spécial d'anniversaire

2.98

Robes de Nuit

Robes de nuit en tricot de soie avec épaulettes de dentelle de différents modèles. Nuances: rose pâle, pêche, vert, jaune, bleu pâle. Très spécial

1.98

CAMISOLE ET BOUFFANTS

Ces camisoles et bouffants sont faits de beau jersey de soie, qualité supérieure à celle de l'an dernier. Teintes: rose, pêche, Marie Antoinette, apricot et blanc. Le morceau

98c

TABLE DE "JOBS"

Une table de toutes sortes de "bargains," comprenant robes de maison, robes de nuit, jupons combinaisons, robes pour fillettes, et autres articles. Des valeurs jusqu'à 4.50 — Un gros spécial d'anniversaire, le morceau

98c

JUPONS COMBINAISONS

Un beau lot de jupons combinaisons (slips), avec jupe double et plis plats sur les hanches, afin d'améliorer la coupe. Teintes: pâles et foncées. Chacun

1.98

TROIS GROUPES DE SACOCHES A

PRIX TRES MODIQUE

1er GROUPE 3 douzaines de sacoches en cuir avec courroie. Renferment une bourse et un miroir. Doublure de soie moirée grise ou drab. Prix d'anniversaire

98c

2ème GROUPE Sacoches genre enveloppe ou bourse. Faits de cuir véritable et solide. Teintes: brun, noir, vert et drab. Ne manquez pas ce spécial

1.98

3ème GROUPE

Ce lot comprend 6 douzaines de sacoches, forme bourse, avec courroie. Un et deux compartiments. Fermeture de fantaisie et doublure bien nouvelle en satin. Valeur de 3.95 et 4.50 — Spécial d'anniversaire

2.95

DENTELLE VALENCIENNE

600 verges de dentelle valencienne, largeur de 1/2 et de 1 pouce. L'article par excellence pour confection de lingerie. 3 verges pour

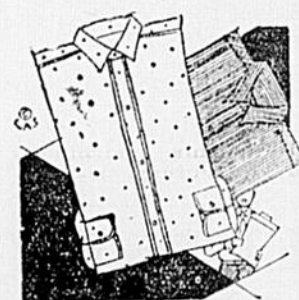
10c

POUDRE COTY

Toutes les poudres Coty, Chypre, Emeraude, Paris, Origan, Muguet, Rose Jacqueminot, Naturelle et Rachel No 1 — La boîte

59c

SPECIAL --- CHEMISES



Pour Messieurs

1er GROUPE — 2,000 chemises en broadcloth de couleur unie, Wabasso. Les teintes sont: blanc, bleu, poudre, mauve, drab, rose, pêche. Encolure: 13 1/2 à 17 1/2. Collet séparé ou attaché. Prix d'anniversaire

1.40

3 pour 4.00

2ème GROUPE — Un autre lot de belles chemises en broadcloth anglais, avec rayures de fantaisie. Plusieurs avec deux faux-cols. Une valeur étonnante. Chacune

1.79

JOLIES CRAVATES

1,500 jolies cravates, achetées spécialement pour notre vente anniversaire. Il s'en trouve en crêpe, soie brochée, soie italienne, etc. Patrons et nuances admirablement choisis et mélangés. Chacune

40c

CHEMISES DE TRAVAIL

Un lot de chemises de travail en cotonnade solide et de durée. Teintes: kaki, bleu et noir rayé blanc. Encolure: 14 à 16 1/2 — Prix d'anniversaire

89c

Du 12 Mars au 24 du même mois

L'événement si longtemps attendu est enfin arrivé. Tout notre personnel a travaillé vaillamment pendant des mois, en vue de ce grand événement. A partir du simple vendeur jusqu'au chef de département, tous ont fait leur part. Nos acheteurs ont pleinement réussi à réunir en un faisceau, l'assortiment de marchandises le plus considérable, jamais réuni aux Trois-Rivières, et ce, à un prix excessivement bas, défiant toute compétition de quelque source soit-elle. Les premiers arrivés seront évidemment les premiers servis, et auront par conséquent les prémices de ces attrayantes aubaines.

35 Manteaux en Kasha pour Dames

La mode a décrété le kasha comme tissu pour le manteau de printemps. Les manteaux que nous vous offrons sont donc en kasha tout laine, assortis en 4 nuances, noir, naturel, vert et bleu. Styles de création récente, garnitures de tout dernier cri. Tailles: 14, 16, 18, 20.

Prix d'anniversaire

7.95

Manteaux en Poiret

Ces manteaux sont d'une valeur exceptionnelle. Poiret tout laine. Achetés à 50% moindre que le prix régulier. Profitez-en. Sable, bleu marin, bois de rose et bleu poudre, voilà pour les nuances — Prix d'anniversaire

8.95

Manteaux en Poiret

Ces manteaux sont spécialement destinés aux dames âgées ou de taille forte. Tailles: 40, 42, 44, 46. Teintes: bleu marin et noir seulement. Ce sont tous des modèles de printemps, achetés cette saison même, styles droits. Notre prix d'anniversaire

14.95

Robes en Crêpe de fantaisie

100 robes confectionnées en crêpe de fantaisie matériel en vogue pour la saison. Elles sont une vraie valeur et en prix et en apparence. Tailles pour dames et jeunes filles. Valeur: 10.00, 12.00, et 15.00 — Notre prix d'anniversaire

5.95

Robes en Crêpe Plat

Avis aux dames et demoiselles en quête de toilettes nouvelles. 100 robes en crêpe Canton et crêpe plat, soigneusement confectionnées, genres nouveaux et attrayants, garnitures originales, elles sont d'une élégance raffinée. Profitez de cette offre pour en acheter au moins deux. Economie de 6.00 à 7.00 sur chacune

8.95

Robes en Celanese

La celanese est un nouveau produit soyeux, un tissu simplement merveilleux, inusable, qui embellit plus il est lavé — 50 robes faites de ce matériel. Nuances nouvelles, styles à la mode. Valeur de 30.00 et 35.00 — Prix d'anniversaire

21.95

Costumes

Ravissants costumes de printemps, en poiret de belle qualité. Style de silhouette à tendance masculine, le dernier cri. Bleu marin, doublure de crêpe. Tailles: 16, 18, 20, 36, 38 — Prix d'anniversaire

9.40

BAS EN SOIE RAYON



100 douzaines de bas en soie rayon, qualité "parfaits," et de durée. Achetez-en plusieurs paires. Teintes: Champagne, Atmosphère, coucher de Soleil. Pointure: 8 1/2 à 10. Prix d'anniversaire, la paire

29c

Bas en Soie Rayon de qualité "Seconds"

Une autre quantité de bas en soie rayon, qualité "seconds," les imperfections sont à peine visibles. Nuances en vogue et pointures variant de 8 1/2 à 10. La paire

19c

BAS EN FIL, 100 douzaines de bas en fil, qualité "seconds," quelques imperfections, mais absolument utilisables. Nuances: blanc, noir, drab et gris. Pointure: 8 1/2 à 10. La paire

10c

Bas Soie et Laine

Un groupe de bas soie et laine, de grade "second," mais absolument achatables. Les défauts sont si peu nombreux et si peu perceptibles que dans bien des cas, on ne peut que difficilement les voir. Toutes les nuances pâles à la mode. La paire

49c

Bas de Cachemire

Bas de cachemire et soie et laine, assortis dans les plus nouvelles teintes à la mode. Teintes: blush, nu, perle, champagne, amande. Pointure: 8 1/2 à 10. Une occasion vraiment exceptionnelle. La paire

59c

BAS RAYES EN LAINE NOIRE

Plusieurs douzaines de bas de laine, en tricot côtelé, noirs. Pointure: 6 1/2 à 10. Achetez-en plusieurs paires, prenez-les à la douzaine. Venez à bonne heure

3 paires pour 1.00

Gants Chamoisette

Un bel assortiment de gants de chamoisette, gris, drab et naturel. Pointure: 6 à 7 1/2 — Il vous en faudra une paire avec votre toilette nouvelle du printemps. Prix d'anniversaire

19c

Gants de Chevreau

Gantelets de chevreau, avec poignets de fantaisie, pour dames. Pointure: 6 à 7 1/2 — Nuances: pastel, mauve, castor, noir, blanc, ricin, perle. Spécial d'anniversaire, la paire

2.00

A Nos Clients du District

Venez aux Trois-Rivières à nos frais

et assistez à cette vente. Nous rembourserons vos frais de Chemin de Fer aller et retour, d'après la cédule suivante:

Rayon de 60 milles sur achats de \$80.00
Rayon de 50 milles sur achats de \$50.00
Rayon de 35 milles sur achats de \$35.00
Rayon de 25 milles sur achats de \$25.00

Ces remboursements se feront à notre bureau sur présentation du billet de retour et des factures, le jour même des achats seulement.